Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/2019
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Vendée Grand Littoral

PLAN CLIMAT 2020-2026

Plan Climat Air Énergie Territorial

STRATEGIE TERRITORIALE, OBJECTIFS CHIFFRES ET PLAN D'ACTIONS

DECEMBRE 2019

ad 3e conseil
Siège Social : 2 Bis Boulevard de la Paix
13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

SOMMAIRE

1 Cadre réglementaire : du contexte aux enjeux 3
1.1 Les engagements nationaux et européens 3
1.2 Le cadre d'engagement national 4
1.3 Le contexte régional : le SRCAE Pays de la Loire 6
2 Cadre d'élaboration du PCAET 8
2.1 Le cadre méthodologique règlementaire 8
2.2 Le pilotage du PCAET 8
2.3 Le calendrier d'élaboration du PCAET 10
3 Synthèse des enjeux climat air énergie du territoire 12
3.1 Les émissions atmosphériques 12
3.2 La consommation d'énergie 14
3.3 Le développement des énergies renouvelables 15
3.4 La vulnérabilité au changement climatique 17
4 Elaboration de la stratégie territoriale 19
4.1 Le cadre de réflexion 19
4.2 Les objectifs ajustés au territoire 22
5 Concertation des acteurs du territoire 27
5.1 L'organisation de la concertation 27
5.2 La concertation avec les services internes 27
5.3 La concertation avec les partenaires du territoire 28
5.4 La concertation avec les communes membres 29
5.5 La communication et la sensibilisation 29
6 Plan d'actions du PCAET 31
6.1 La structuration du plan d'actions 31
6.2 La déclinaison des fiches actions 32
7 Démarche d'amélioration continue 35
Table des figures 36
ANNEXES - Fiches actions PCAET 37

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

1 CADRE REGLEMENTAIRE : DU CONTEXTE AUX ENJEUX

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète, fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelle). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12 000 ans), est d'environ 5°C.
Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XXème siècle) permettent d'estimer à environ 0,85°C l'élévation de la température moyenne planétaire en moins d'un siècle. De plus, selon les projections les plus récentes[1], le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 6,4°C d'ici à la fin du XXIème siècle.
Cet enjeu est fortement corrélé à la combustion des énergies fossiles qui participe à plus de 80% aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétence.

1.1 Les engagements nationaux et européens

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

Elaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux).

En 2005, la France renforce son engagement en inscrivant dans la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de 75% ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.

Cet objectif est complété en 2008 par l'adoption au niveau européen du paquet climat-énergie ou « 3x20 » qui se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005)
- L'amélioration de 20% l'efficacité énergétique,
- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%)

[1] Cinquième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

En 2007, la France s'engage dans le Grenelle de l'environnement qui aboutit à la loi dite « Grenelle » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) les y contraint dans certains domaines.

Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- La création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans ce domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (*Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011*)
- La rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (*décret n°2011-687 du 17 juin 2011*)
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de GES au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (*Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011*)

1.2 Le cadre d'engagement national

Dans la cadre de l'accueil de la Conférence des parties COP21 à Paris en 2015, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Cette loi constitue la pierre angulaire de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) engagée par la France. Cette stratégie fixe les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activités, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle réaffirme ainsi 6 grands objectifs de lutte contre les changements climatiques :

- Réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

De plus, la Stratégie Nationale Bas-Carbone va plus loin en termes d'engagements, en définissant la feuille de route de la France en matière de réduction de ses émissions GES, déclinée par secteur et dans le temps. Elle a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des Ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

La France s'est engagée à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le facteur 4).

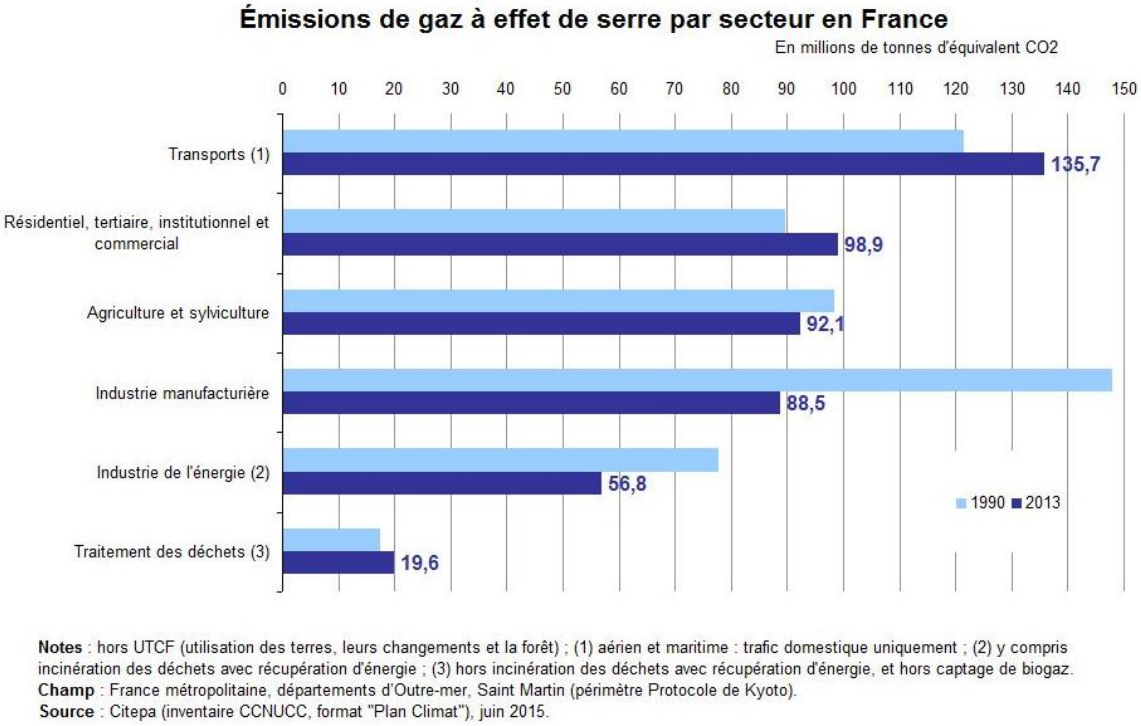

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013 - Source : CITEPA format Plan Climat

La SNBC impose une réduction de l'empreinte carbone de la France selon 3 axes :

- Une baisse de l'intensité carbone de l'économie : développer les énergies renouvelables, mobiliser les matériaux bio-sourcés (ex. : bois dans la construction), encourager une mobilité maîtrisée et moins polluante, notamment grâce aux technologies bas-carbone et à l'information des consommateurs
- Un développement majeur des économies d'énergie dans l'ensemble des secteurs, notamment l'industrie, les bâtiments et les transports
- Le développement de l'économie circulaire : éco-conception, recyclage, réemploi

Cela ne pourra se faire qu'avec une sensibilisation des citoyens en particulier sur :

- Privilégier les produits durables et réparables
- S'engager dans une dynamique d'économie circulaire en privilégiant les services à la propriété : la location, l'emprunt (recours aux plates-formes collaboratives), le covoiturage, etc.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

- Réduire le gaspillage alimentaire et encourager les consommations en phase avec la saisonnalité des productions
- Diminuer les émissions de leur bâtiment (gestes simples, comportements vertueux, développement du service public de la performance énergétique, déploiement du passeport rénovation énergétique, …)

La LTECV renforce également le rôle des EPCI en tant qu'animateurs territoriaux de la politique climat-air-énergie; ils sont identifiés comme les lieux où les élus, les citoyens, les entreprises et les associations sont réunis pour agir. Ainsi, aujourd'hui seuls les EPCI[2] sont soumis à la réalisation d'un plan climat énergie air territorial (PCAET).

Le décret n°2016-849 relatif au plan climat air énergie territorial paru le du 28 juin 2016 définit le champ couvert par le PCAET et précise son contenu, ses modalités d'élaboration, de consultation, d'approbation et de mise à jour du plan.

1.3 Le contexte régional : le SRCAE Pays de la Loire

Le SRCAE (schéma régional climat-air-énergie) est un document stratégique prospectif qui sert de cadre stratégique à l'Etat, aux collectivités territoriales, au monde économique et à la société civile afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Adopté le 18 avril 2014, le SCRAE de la région Pays de la Loire est articulé autour de 29 orientations qui articulent la stratégie d'action territoriale. Les domaines d'actions sont :

- Instaurer la gouvernance régionale énergie-climat
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- Améliorer les connaissances régionales en matière de climat et d'énergie
- Suivre et évaluer le SRCAE
- Développer les exploitations à faible dépendance énergétique
- Inciter au changement des pratiques agricoles et de l'élevage
- Préserver les possibilités de stockage de carbone par les pratiques agricoles
- Réhabiliter le parc de logements existant
- Développer les énergies renouvelables dans ce secteur
- Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments.
- Inciter à l'engagement d'actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique et de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel.
- Renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle
- Développer les modes alternatifs au routier
- Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport

[2] D'ici le 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000 habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de + de 20 000 habitants

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

- Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique
- Favoriser une mobilisation optimale du gisement bois énergie
- Maîtriser la demande en bois-énergie
- Promouvoir la méthanisation auprès des exploitants agricoles
- Soutenir le développement d'une filière régionale et le déploiement d'unités de méthanisation adaptée aux territoires
- Développer de manière volontariste l'éolien terrestre dans les Pays de la Loire dans le respect de l'environnement
- Favoriser le déploiement de la géothermie et l'aérothermie lors de construction neuve et lors de travaux de rénovation
- Optimiser et réhabiliter les installations hydroélectriques existantes en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques
- Faciliter l'émergence d'une filière solaire photovoltaïque
- Améliorer les connaissances et l'information régionale sur la qualité de l'air
- Limiter les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air
- Favoriser les solutions techniques, les mesures et les aménagements pour protéger à court terme les ressources des effets du changement climatique
- Accompagner les expérimentations pour sensibiliser les acteurs et faire émerger des solutions et des opportunités d'évolution à moyen terme des systèmes existants
- Accompagner les mutations des systèmes et des aménagements actuels pour assurer la résilience climatique du territoire et de ses ressources à long terme

Ces orientations décrivent les leviers qu'entend actionner la Région pour attendre les objectifs qu'elle s'est fixée à l'horizon 2020 et 2050 :

Objectifs SCRAE Pays de la Loire	Horizon 2020	Horizon 2050
Consommation d'énergie	-23% par rapport au scénario tendanciel	-47% par rapport au scénario tendanciel
Production d'énergies renouvelables	21% de la consommation finale	55% de la consommation finale
Emissions de GES	Stabilisation par rapport à la situation de 1990	Non estimé

Figure 2 : Objectifs du SCRAE Pays de la Loire – Source : SCRAE Pays de la Loire

Le PCAET de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral doit être compatible avec les objectifs du SRCAE de la Région des Pays de la Loire.

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), instauré par la loi NOTRe du 7 août 2015, obligatoire pour les nouvelles régions, a pour objectifs de fusionner les SRCAE, les PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets) et les SRI (schéma régional intermodalité) du territoire.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Pays de la Loire devrait être adopté fin 2020.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

2 CADRE D'ELABORATION DU PCAET

2.1 Le cadre méthodologique règlementaire

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « climat-air-énergie » d'une collectivité sur son territoire.

La démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- Un diagnostic réalisé sur le territoire et portant sur :
  - Les émissions territoriales de gaz à effet de serre
  - Une analyse des consommations énergétiques du territoire
  - La présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie
  - Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques,
  - Une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone
  - Un état de la production des énergies renouvelables
  - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme…) ;
- La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des objectifs sectoriels chiffrés portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique
- Un programme d'actions qui « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés
- Un dispositif de suivi et d'évaluation

La loi du 17 aout 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'air au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux. Le territoire de la CC Vendée Grand Littoral n'est, à ce jour, pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le volet air sera donc progressivement étoffé au cours de la mise en œuvre du programme.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité tous les 6 ans. La révision tous les 3 ans du bilan des émissions de gaz à effet de serre, tel que prévu par la loi, constituera une étape intermédiaire d'actualisation du PCAET.

2.2 Le pilotage du PCAET

L'élaboration d'un PCAET nécessite une gouvernance structurée afin d'assurer la bonne réalisation de la mission. De plus, elle doit permettre la meilleure articulation possible avec les collectivités membres qui seront porteuse du projet au travers de leurs propres compétences et sur leur propre territoire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

La Communauté de communes Vendée Grand Littoral a mis en place une gouvernance et un pilotage selon un schéma classique pour ce type de démarche :

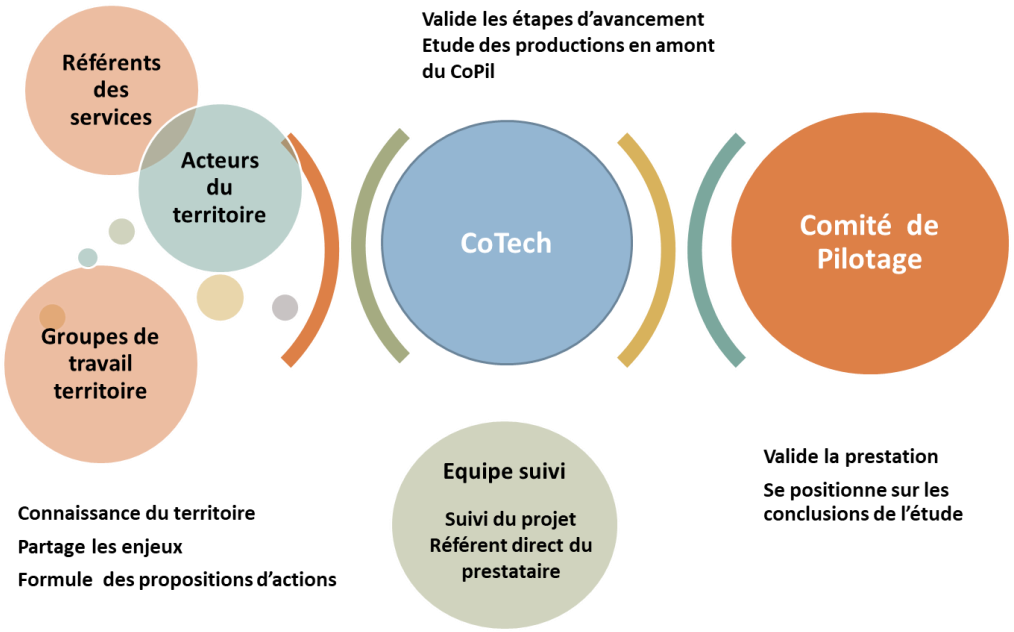

Figure 3 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET de la CCVGL

Ces instances sont composées comme suit :

Comité de pilotage (COPIL) du PCAET de la CC Vendée Grand Littoral :

- Elus :

- Président de la Communauté de communes : M. Maxence de RUGY
- Vice-président en charge de l'environnement : M. Jannick RABILLE
- L'ensemble des Vice-Présidents et des Maires du territoire

- Techniciens :

- Directeur Général des Services : M. Olivier ININGER
- Chef de projet PCAET : Mme Emilie GANTIER

Comité technique (COTECH) du PCAET de la CC Vendée Grand Littoral :

- Président de la Communauté de communes : M. Maxence de RUGY
- Vice-président en charge de l'environnement : M. Jannick RABILLE
- Directeur général des services : M. Olivier ININGER
- Chef de projet PCAET : Mme Emilie GANTIER

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

2.3 Le calendrier d'élaboration du PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral s'est déroulée de juin 2017 à mai 2019.

La CC Vendée Grand Littoral associée à la CC du Pays des Achards constituent le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan. Ainsi, pour bénéficier d'une dynamique et d'une cohérence territoriale appuyée, les deux communautés de communes ont pris le parti de réaliser les diagnostics et de définir les axes et orientations stratégiques en commun.

Cependant, chacune dispose d'un rapport de diagnostic, d'objectifs stratégiques chiffrés et d'un plan d'actions propres à son territoire.

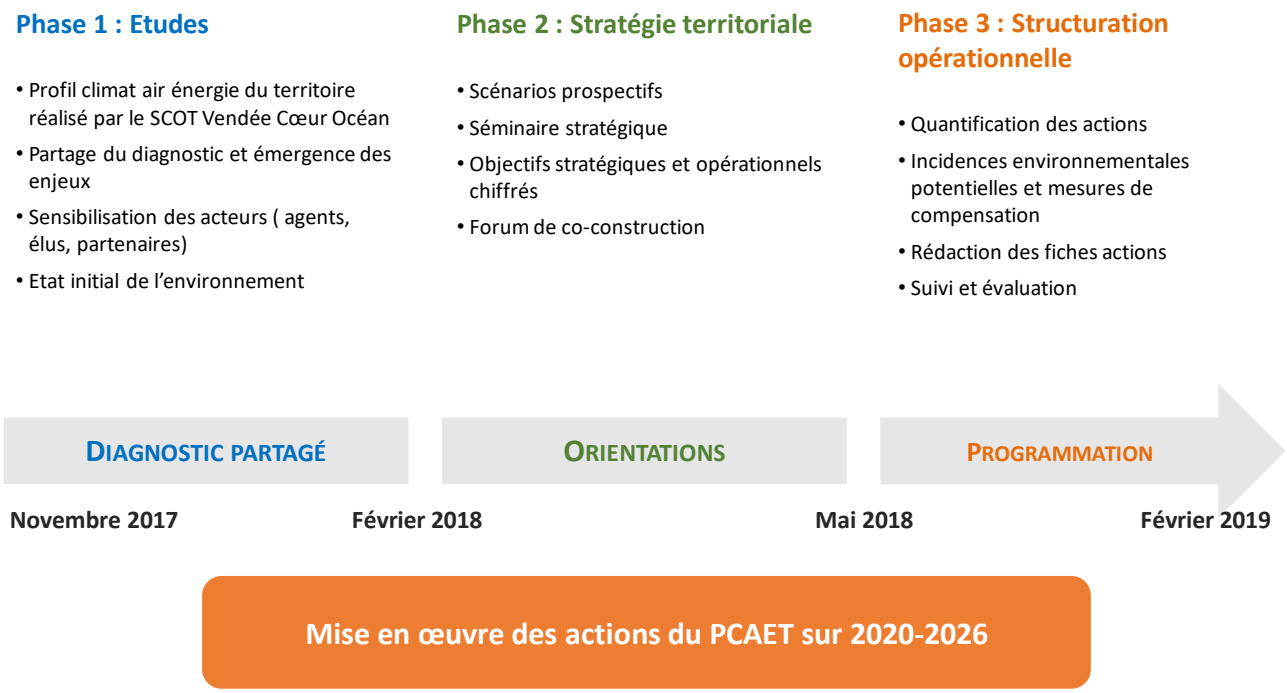

Figure 4 : Etapes de la construction du PCAET de la CCVGL

Le PCAET de la CC Vendée Grand Littoral s'est construit en trois temps :

1. La première phase visait à définir une base d'éléments techniques, économiques et politiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques : c'est l'élaboration du Profil Climat Air Energie qui a été réalisée par le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan.

   Afin d'affiner les enjeux du territoire, des ateliers de concertation « Enjeux » ont été réalisés en Novembre 2017 avec les acteurs du territoire. A partir de ce travail collectif, le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan a pu préciser les enjeux climat-air-énergie du territoire à intégrer au diagnostic.

2. La seconde phase consistait à organiser une deuxième vague de concertation avec les acteurs et les partenaires du territoire. Cette étape a permis de rassembler des propositions/idées d'actions

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du territoire tout en mobilisant les services internes comme les multiples partenaires territoriaux.

3. La dernière phase consiste à élaborer le 1er programme d'actions pluriannuel et à le chiffrer pour la période 2020-2026. Les différentes actions déjà engagées ou en cours ont été articulées et mises en cohérence avec les propositions issues de la concertation et retenues par le comité de pilotage. Un cadre stratégique a été défini et décliné en actions concrètes analysées au regard de critères stratégiques et de faisabilité technique, financière et organisationnelle.

Le premier plan d'actions de Vendée Grand Littoral vise à structurer la démarche et assurer les conditions de sa pérennisation et de son développement progressif dans les années à venir.

.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

3 SYNTHESE DES ENJEUX CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

Le profil Climat Air Energie du territoire de la CC Vendée Grand Littoral a fait l'objet de 3 études (les rapports sont joints en annexes) :

- Le profil Climat Air Energie (réalisé par le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan)
- L'étude de potentiel de développement d'énergie renouvelable (intégrée au profil Climat Air energie)
- Les enjeux environnementaux du territoire face au changement climatique (Etat initial de l'environnement).

Ces diagnostics ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, synthétisés dans le tableau suivant :

Emissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs émetteurs : agriculture (59%), transport routier (17%), résidentiel (15%)
Stockage de carbone	Le stock de carbone représente 14% des émissions annuelles
Consommation d'énergie finale	3 principaux secteurs consommateurs : résidentiel (45%), transport routier (28%), tertiaire (14%)
Production d'énergie renouvelable	10% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire (75% éolien, 25% photovoltaïque)
Polluants atmosphériques	Bonne qualité de l'air due à la ruralité du territoire et à l'influence océanique : les concentrations des polluants atmosphériques y sont généralement inférieures aux seuils réglementaires
Réseaux énergétiques	Une identification fine des capacités de soutirage et d'injection
Vulnérabilité au changement climatique	La lutte contre les inondations et la prévention face aux phénomènes extrêmes de submersion marine L'adaptation des cultures agricoles L'anticipation sanitaire des canicules Le risque de tension estivale sur la ressource en eau

Figure 5 : Les principaux enjeux climat-air-énergie de la CCVGL

3.1 Les émissions atmosphériques

3.1.1 Les gaz à effet de serre

Les émissions de GES sur le territoire de la Communauté de communes de Vendée Grand Littoral correspondent à 8,5 tCO2e par habitant en 2014.

Ce ratio est supérieur à celui constaté sur le département (8,1 tCO2e/an.hab) et la région (8,3 tCO2e/an.hab). Ceci peut notamment s'expliquer par le caractère rural du territoire : des distances plus grandes pour se déplacer, une activité agricole importante. Ainsi, les principaux secteurs émetteurs des GES sont à 59% l'agriculture, à 17% le transport routier et à 15% l'habitat.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Figure 26 : Contribution des secteurs aux émissions de GES en 2014 (en %)

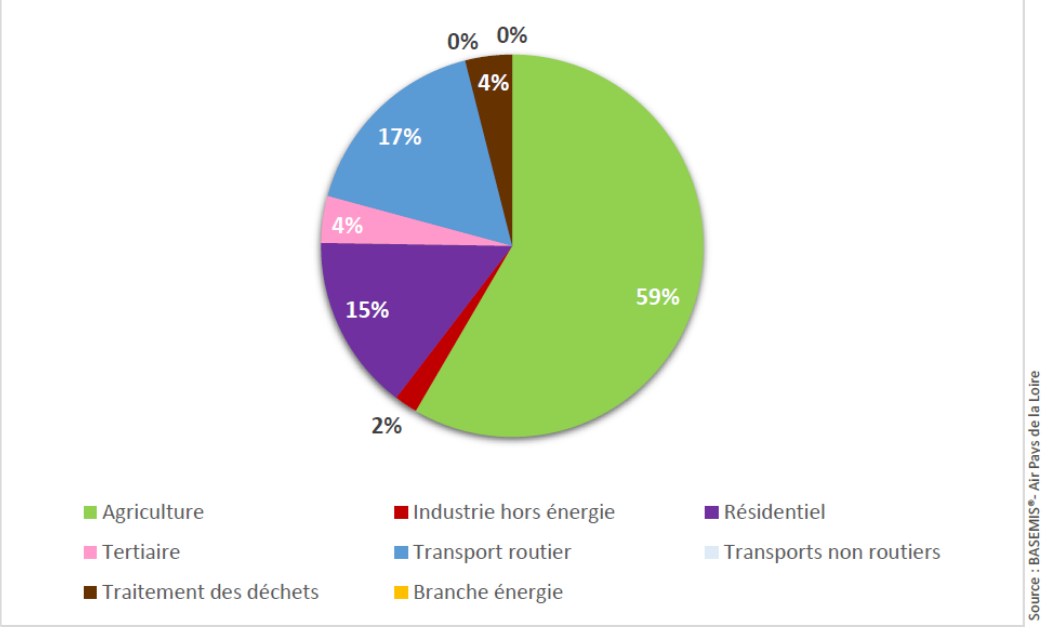

Figure 6 : Emissions de gaz à effet de serre par secteur en 2014 sur le territoire de la CCVGL

Ces émissions de GES peuvent avoir deux origines :

- **énergétiques**, c'est-à-dire liées à la combustion d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). C'est le cas notamment pour le transport routier, l'habitat (chauffage) et l'agriculture (engins agricoles). Le principal marqueur de GES est le CO2 ;
- **non énergétiques**, c'est-à-dire liées à des activités non consommatrices d'énergie, comme l'utilisation d'engrais azotés, ou encore l'élevage pour l'agriculture. Les principaux marqueurs sont le CH4 et le N2O.

Au regard de l'organisation du territoire et de la faiblesse de l'offre de transports en commun, la voiture individuelle est un mode de transport quasi incontournable. Cependant, il existe des solutions alternatives pour réduire l'usage de la voiture thermique individuelle (covoiturage, autostop, déploiement de bornes électriques.), voire repenser la mobilité du territoire (aménagements piétons et cyclables, développement du numérique, …).

De même la limitation de l'usage des énergies fossiles dans le bâti passera à la fois par l'évolution des comportements de chacun, la rénovation du bâti, mais aussi par l'intégration des énergies renouvelables dans l'habitat (bois-énergie individuel, solaire thermique et géothermie).

3.1.2 Les polluants atmosphériques

Un diagnostic spécifique sur la pollution atmosphérique du territoire a été réalisé par le Syndicat mixte Vendée Cœur Océan lors de la réalisation du diagnostic PCAET. Il a permis de disposer, d'une part, d'estimations d'émissions par polluant à l'échelle du territoire, et d'autre part de cartes d'exposition des populations aux concentrations de ces polluants.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Les principaux polluants émis sur le territoire de la CCVGL sont :

- L'ammoniac (NH3), lié à l'activité agricole intensive
- Les oxydes d'azote (NOx) émis par le transport routier, les zones les plus exposées en termes de concentration étant les abords des axes routiers
- Les composés organiques volatiles (COV) provenant en grande majorité du transport routier et du secteur résidentiel (modes constructifs)
- Les particules en suspension (PM10 et PM2,5) principalement émises par le transport routier et le secteur résidentiel comme le chauffage au bois
- Le dioxyde de souffre (SO2), essentiellement lié au chauffage domestique et aux véhicules à moteur.

Le territoire de la CCVGL présente un enjeu limité sur cette thématique. La question de la qualité de l'air est abordée de manière transversale, en lien notamment avec l'orientation vers une mobilité décarbonée et vers le renouvellement des équipements de chauffage au bois-énergie notamment.

Figure 29 : Emissions de polluants atmosphériques par habitant en 2014 (en kg)

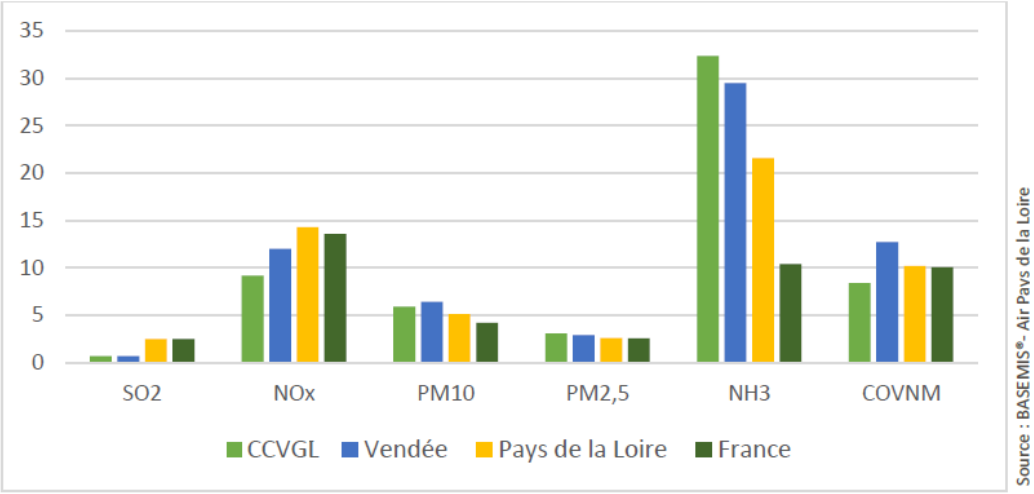

Figure 7: Emissions de polluants atmosphériques par habitant en 2014 sur le territoire de la CCVGL

3.2 La consommation d'énergie

En 2014, le territoire de la CC de Vendée Grand Littoral a consommé 637 GWh. Le secteur résidentiel est prépondérant (45%), puis le secteur des transports arrive en deuxième position (28%). A noter que la consommation de ces deux secteurs est en constante augmentation au niveau régional.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

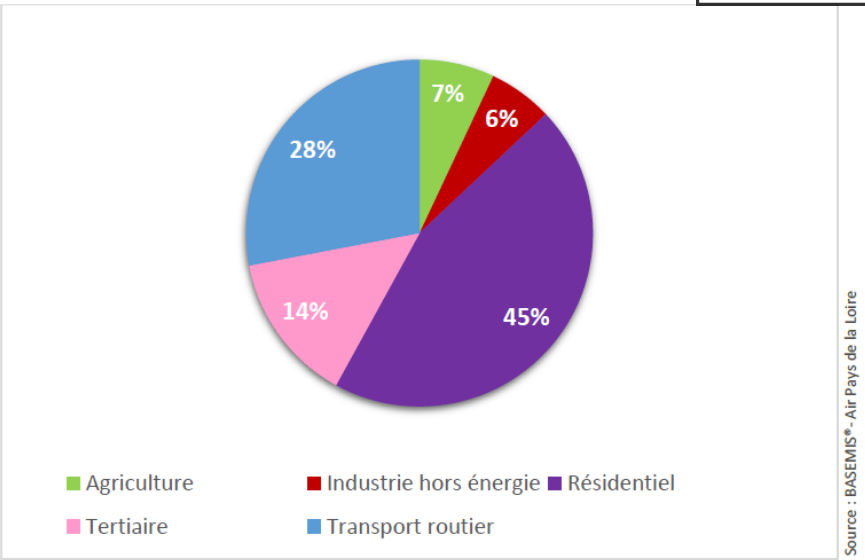

Figure 8 : Consommation d'énergie finale par secteur en 2014 sur le territoire de la CCVGL

Le territoire est très dépendant des produits d'énergies fossiles (carburants, fioul et gaz naturel) qui représentent plus de 70% de l'énergie consommée.

La maîtrise de la demande en énergie, en touchant directement au pouvoir d'achat des habitants de Vendée Grand Littoral, constitue donc un enjeu primordial de lutte contre la précarité énergétique. Cela passe notamment par la sobriété énergétique du bâti (public et privé) et l'évolution de la mobilité au sein du territoire.

3.3 Le développement des énergies renouvelables

Le territoire de la CC Vendée Grand Littoral produit environ 62 GWh soit 10 % de ce qu'il consomme. Cette production est essentiellement assurée par l'éolien et le solaire photovoltaïque, comme source de production d'électricité.

La production locale d'énergie est essentielle dans une démarche de PCAET pour répondre aux objectifs de consommation, notamment dans le bâti.

De plus, le territoire dispose de potentialités fortes pour assurer le déploiement d'une filière de bois énergie locale ainsi que la filière solaire (solaire thermique et photovoltaïque sur toiture notamment) grâce à un ensoleillement remarquable (1582 heures par an).

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

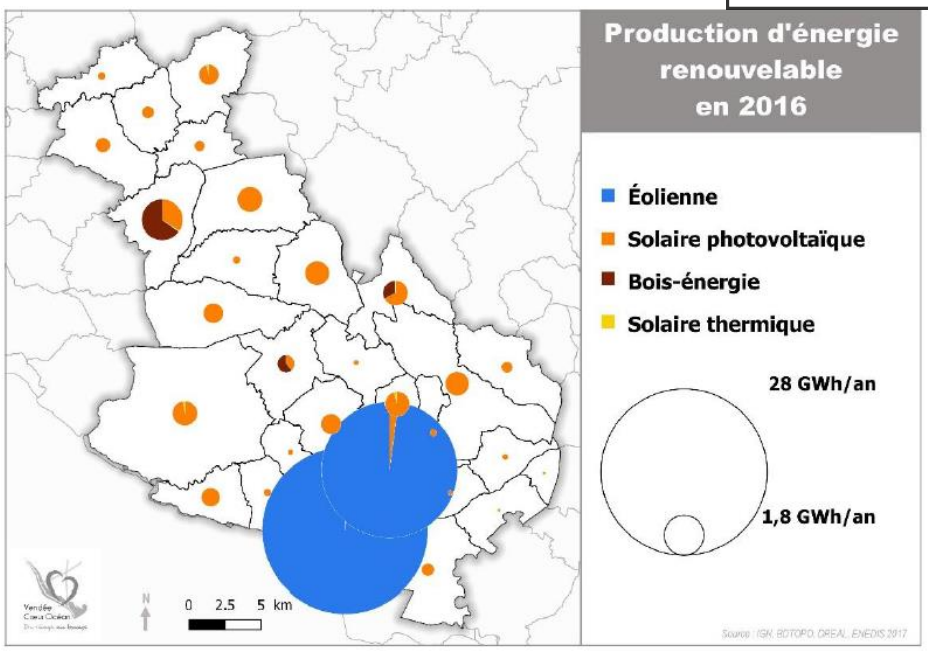

Figure 9 : Production d'énergie renouvelable en 2016 sur le territoire de la CCVGL

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

3.4 La vulnérabilité au changement climatique

3.4.1 La vulnérabilité climatique

Situé sur la façade Atlantique, le territoire de la CC Vendée Grand Littoral se caractérise par un climat océanique tempéré. Il est sous l'influence d'un flux à dominante Ouest qui apporte douceur et humidité : les hivers y sont doux et pluvieux, les étés frais et relativement humides.

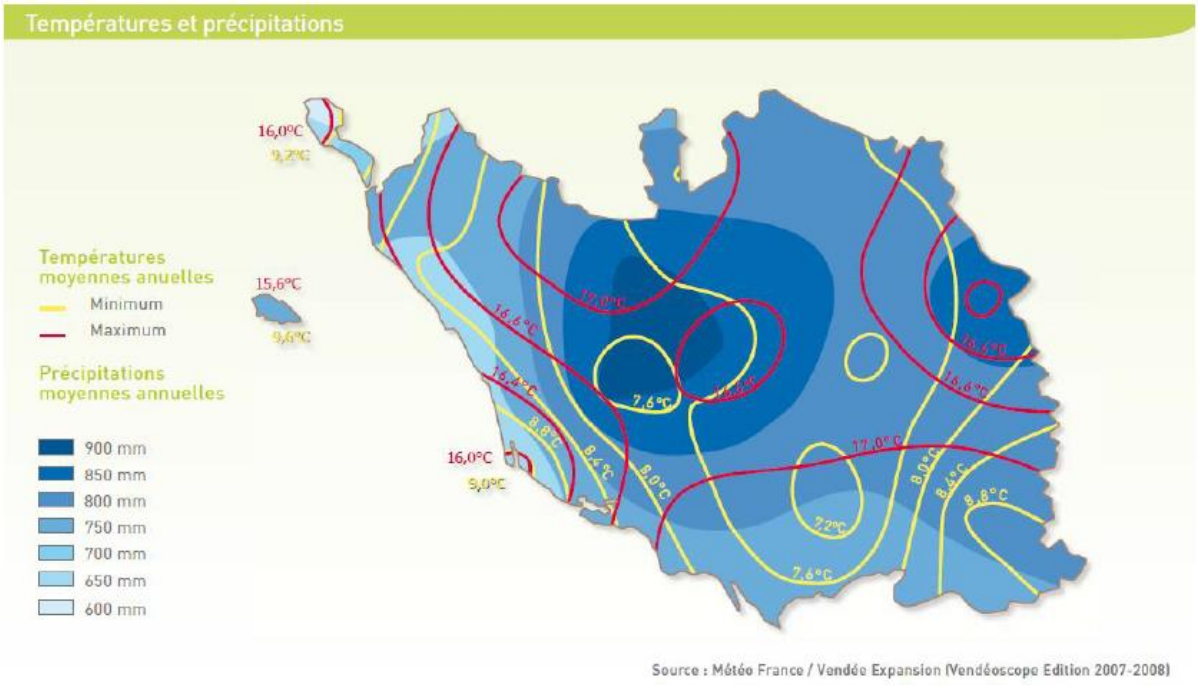

Figure 10 : Températures et précipitations moyennes annuelles 2007-2008 en Vendée - Source : Météo France

Depuis une trentaine d'année ; un réchauffement est observé sur l'ensemble des implantations géographiques de la Région. Ce phénomène est plus marqué au printemps et en été avec des hausses de température moyenne de 1,2 à 1,4°C.

En s'appuyant sur les scénarios construits par le GIEC, l'évolution du climat ligérien a été établie. Elle identifie trois tendances principales :

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

	A horizon 2030	A horizon 2050	A horizon 2080
Températures : une augmentation des moyennes	Hausse des températures moyennes annuelles de +0,8 à +1,8°C plus marquée en été	Poursuite de la hausse jusqu'à +3°C Augmentation du nombre de jours de canicule	Hausse des températures moyennes estivales jusqu'à +5,5°C et en hiver entre +1,4 et +3°C environ Augmentation du nombre de jours de canicule
Des précipitations e n baisse	Diminution modérée des précipitations annuelles moyennes	Poursuite de la baisse des précipitations, accrue en été et sur le littoral	Diminution des précipitations annuelles moyennes, particulièrement en Vendée et sur le littoral
Sécheresse : un état qui se généralise	Augmentation des épisodes de sécheresse : passage de 10 à 30 % voire 40 % du temps en état de sécheresse	Augmentation du temps passé en période de sécheresse	Généralisation des périodes de sécheresse, de 40 à 80 % du temps selon les scénarios

3.4.2 Les composantes du territoire impactées par le changement climatique

A l'échelle un territoire, plusieurs vulnérabilités et enjeux sont à prendre en compte dès aujourd'hui :

- Impacts et conséquences sur les ressources naturelles :
  - > Baisse de la ressource en eau disponible : situations déficitaires d'approvisionnement en eau potable avec la naissance de conflits d'usage notamment entre l'irrigation agricole et les activités touristiques ; baisse de la qualité de l'eau (concentration des polluants) et problèmes d'irrigation.
  - > Evolution du paysage et de la biodiversité locale : apparition de nouvelles essences parfois invasives, évolution des conditions de cultures, dépérissement de la forêt (effets déjà constatés sur le châtaignier et dans une moindre mesure sur le chêne).

- Impacts et conséquences sur les activités économiques :
  - > Avancée des dates de maturation des récoltes : vers une évolution de la typicité des cultures ?
  - > Modification des rendements agricoles : pour les cultures les plus dépendantes de l'irrigation notamment.
  - > Allongement des saisons touristiques (avant/arrières saisons) : possible diversification des produits touristiques, évolution des besoins (hébergement, restauration, loisirs).

- Impacts et conséquences sur les populations et l'attractivité du territoire (santé, urbanisme) :
  - > Accentuation des évènements naturels (ruissellement, inondations, …) : impacts économiques liées aux inondations essentiellement, risques de sècheresses.
  - > Des risques sanitaires émergents : exposition des personnes sensibles aux fortes chaleurs (10.4 % de la population a plus de 75 ans), allongement des périodes de pollinisation (allergènes), apparition des ravageurs dans les cultures.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

4 ELABORATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

L'élaboration de ce premier PCAET doit permettre avant tout à la CC Vendée Grand Littoral et à ses communes membres de s'engager à leur niveau dans la lutte contre le changement climatique et la vulnérabilité énergétique portée au niveau régional et national.

La démarche de transition énergétique et durable engagée par la communauté de communes de Vendée Grand Littoral a été élaborée dans un esprit de transversalité. Au-delà de la diffusion des enjeux énergie-climat-air au sein des politiques portées par la collectivité, il s'agit également de créer des ponts entre les services et de structurer un réseau de partenaires actifs.

La volonté de la CC Vendée Grand Littoral concernant l'élaboration de son PCAET vise à :

- Mener un projet de territoire pour mettre en place une dynamique collective, tant au sein de services qu'entre les communes membres
- Engager plus en avant le principe de mutualisation en promouvant des méthodes de travail communes et transverses
- Créer un réseau partenarial pour faciliter la collecte d'information, la diffusion des messages et essaimer la réalisation d'actions concrètes et complémentaires.

Ainsi, la communauté de communes a positionné la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique comme un des piliers de son projet de territoire.

4.1 Le cadre de réflexion

Un premier travail d'application des ambitions régionales et nationales a permis de donner un cadre à l'action à engager par le territoire.

La déclinaison territoriale de ces objectifs régionaux et nationaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

4.1.1 Application des objectifs « Consommation d'énergie » et « Production ENR » à viser

Concernant les projections de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable pour son territoire à l'horizon 2050, la CC Vendée Grand Littoral se base sur les objectifs régionaux du SRCAE Pays de la Loire.

En rappel, le SCRAE Pays de la Loire fixent les ambitions suivantes :

- Consommation d'énergie : -23% en 2020 et -47% en 2050 (par rapport au scénario tendanciel), soit -16% en 2020 et -26% en 2050 (par rapport à l'année de référence 2008) ;
- Production d'énergie renouvelable : taux de couverture de la consommation d'énergie de 21% en 2020 et de 55% en 2050.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

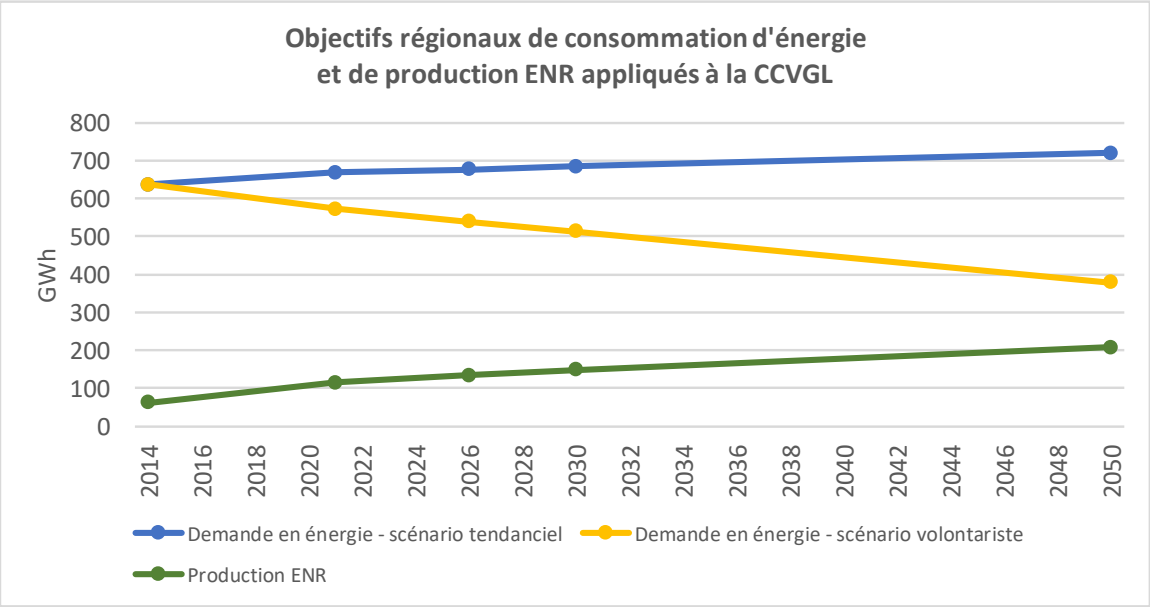

Figure 11 : Application des objectifs globaux du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCVGL

Le scénario volontariste de consommation d'énergie est ensuite décliné par secteur d'activité pour quantifier les efforts à réaliser et apprécier leur faisabilité sur le territoire. La traduction des objectifs régionaux du SRCAE Pays de la Loire appliqués au profil du territoire permet d'obtenir les résultats sectoriels suivants (année de référence 2014) :

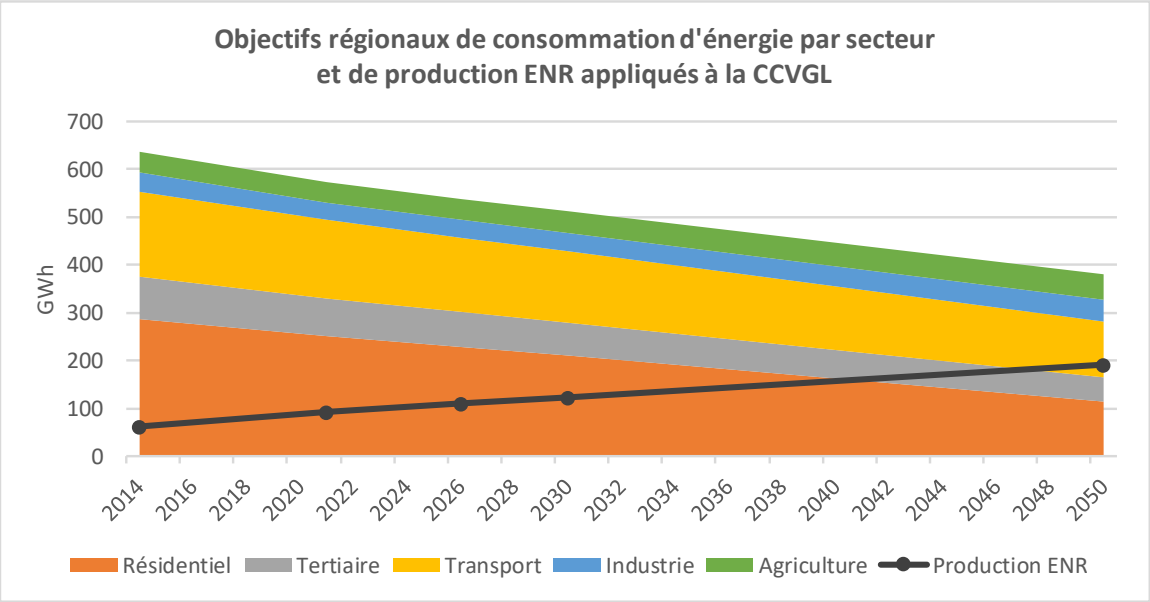

Figure 12 : Application des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCVGL

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

	2030		2050	
	Réduction en GWh	Effort sectoriel	Réduction en GWh	Effort sectoriel
Résidentiel	77	-27%	172	-60%
Tertiaire	19	-22%	39	-44%
Transport routier	29	-16%	61	-34%
Industrie hors énergie	-1	1%	-7	18%
Agriculture	-1	1%	-8	17%
TOTAL	125	-20%	258	-40%

Figure 13: Traduction des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCVGL

4.1.2 Application des objectifs « Emissions de GES » à viser

Concernant les émissions de GES, le cadre de réflexion de la CC Vendée Grand Littoral se positionne au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone.

A noter que le SRCAE Pays de la Loire se fixe des ambitions de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020. Se baser sur le cadre national pour la communauté de communes semble alors davantage pertinent, puisque la SNBC permet une projection en 2050 avec des échéances intermédiaires à 2021, 2026 et 2030.

Pour mémoire, la Stratégie nationale bas carbone visent les objectifs nationaux suivants :

- Emissions de GES : -30% en 2030 et -75% en 2050 (année de référence 1990)

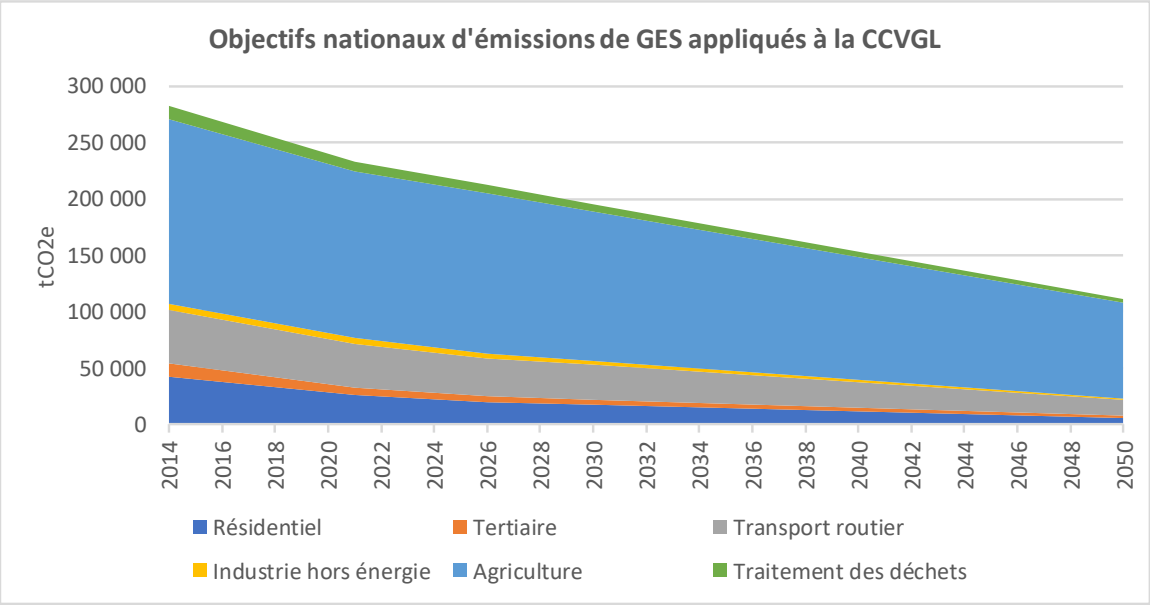

Figure 14 : Application des objectifs sectoriels de la SNBC sur le territoire de la CCVGL

La traduction des objectifs nationaux appliqués au profil du territoire permet d'obtenir les résultats sectoriels suivants en 2030 et 2050 (année de référence 2014) :

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

	2030		2050	
	Réduction en tCO2e	Effort sectoriel	Réduction en tCO2e	Effort sectoriel
Résidentiel	24 962	-59%	36 418	-86%
Tertiaire	6 656	-59%	9 711	-86%
Transport routier	17 362	-36%	33 595	-70%
Industrie hors énergie	1 775	-31%	4 235	-75%
Agriculture	30 897	-19%	78 595	-48%
Traitement des déchets	4 799	-43%	9 034	-80%
TOTAL	86 452	-31%	171 588	-61%

Figure 15 : Traduction des objectifs sectoriels de la SNBC en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCVGL

4.2 Les objectifs ajustés au territoire

L'application des objectifs nationaux SNBC et régionaux SRCAE Pays de la Loire au profil du territoire mène donc à la définition d'ambitions spécifiques pour la CC Vendée Grand Littoral. Des scénarios relatifs à la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et aux émissions de GES peuvent alors être construits sur cette base d'objectifs locaux SNBC/SRCAE. Les répartitions sectorielles, quant à elles, permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, de quantifier l'ambition de chaque action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs nationaux/régionaux définis pour le territoire de la CC Vendée Grand Littoral.

Ensuite, un travail de croisement entre les atouts et les contraintes du territoire, ainsi que la quantification du plan d'actions, ont permis de proposer un ajustement des objectifs sectoriels pour le territoire. Ainsi, le positionnement du territoire, au regard de ces objectifs nationaux/régionaux définis, et en fonction de ses potentialités d'actions, de la maturité de ses projets et de son expérience est facilité.

Sur la base de ces éléments méthodologiques, la CC Vendée Grand Littoral s'est positionnée sur les objectifs suivants à l'horizon 2030 (année de référence 2014) :

	Objectifs CCVGL	Objectifs SNBC/SRCAE
Consommation d'énergie	-12%	-16%
Production ENR (GWh)	179	123
Tx de couverture	*32%*	*29%*
Emissions GES	-20%	-30%

Figure 16 : Ambitions de la CCVGL en 2030 par rapport aux objectifs nationaux et régionaux appliqués

Le territoire de Vendée Grand Littoral a choisi de concentrer ses efforts tant sur la maîtrise de la demande en énergie que sur le développement de la production d'énergie renouvelable.

En effet, l'intercommunalité a pleinement conscience de la nécessité de prendre en considération et prioritairement ce volet sur les besoins en énergie. C'est donc en fonction de son contexte et de son expérience, mais aussi de ses potentialités et de ses moyens d'actions, que la CC Vendée Grand Littoral fixe comme objectifs -12% sur la consommation d'énergie en 2030.

D'autre part, le territoire CCVGL souhaite poursuivre son effort sur les énergies renouvelables à hauteur de l'objectif national, pour atteindre un ratio ENR / consommation en 2030 de 32%. Deux principales

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

raisons expliquent ce choix : plusieurs projets existants sur le territoire et un potentiel de développement important.

A noter que ces objectifs sont aujourd'hui dépendants non seulement de la mise en œuvre des actions inscrites dans le PCAET, mais aussi de la dynamique de l'ensemble des acteurs, partenaires et citoyens qui s'inscriront activement dans la démarche. Ainsi, si la collectivité peut s'engager des réalisations concrètes et visibles sur le territoire (pistes cyclables, évènement de sensibilisation, …), une partie des paramètres d'atteinte des objectifs lui échappe (évolution technologique et diffusion sur le territoire : parc automobile, process industriel, …). Un bilan sera réalisé à mi-parcours, afin d'identifier les effets quantifiables du plan d'actions. La collectivité pourra ainsi ajuster son action.

D'autre part, les projections de croissance démographique fortes du territoire (+0,8%/an jusqu'en 2050, soit +20% d'ici 2040 d'après l'INSEE) sont prises en compte dans les objectifs spécifiques du territoire.

4.2.1 Objectifs de réduction de la consommation d'énergie pour la CC Vendée Grand Littoral

Ainsi, le choix a été fait d'orienter vers une montée plus progressive des objectifs du territoire par rapport aux ambitions régionales et nationales (année de référence 2014).

Année réf 2014	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-4%	-7%	-10%	-25%
Tertiaire	-6%	-10%	-11%	-20%
Transport	-8%	-13%	-17%	-38%
Industrie	-5%	-9%	-10%	-15%
Agriculture	-3%	-5%	-8%	-20%
TOTAL	-5%	-9%	-12%	-27%
Rappel des objectifs régionaux SRCAE	*-9%*	*-13%*	*-16%*	*-32%*
Rappel des objectifs nationaux LTECV			-20%	-50%

Figure 17 : Objectifs sectoriels de réduction de la consommation d'énergie du territoire de la CCVGL

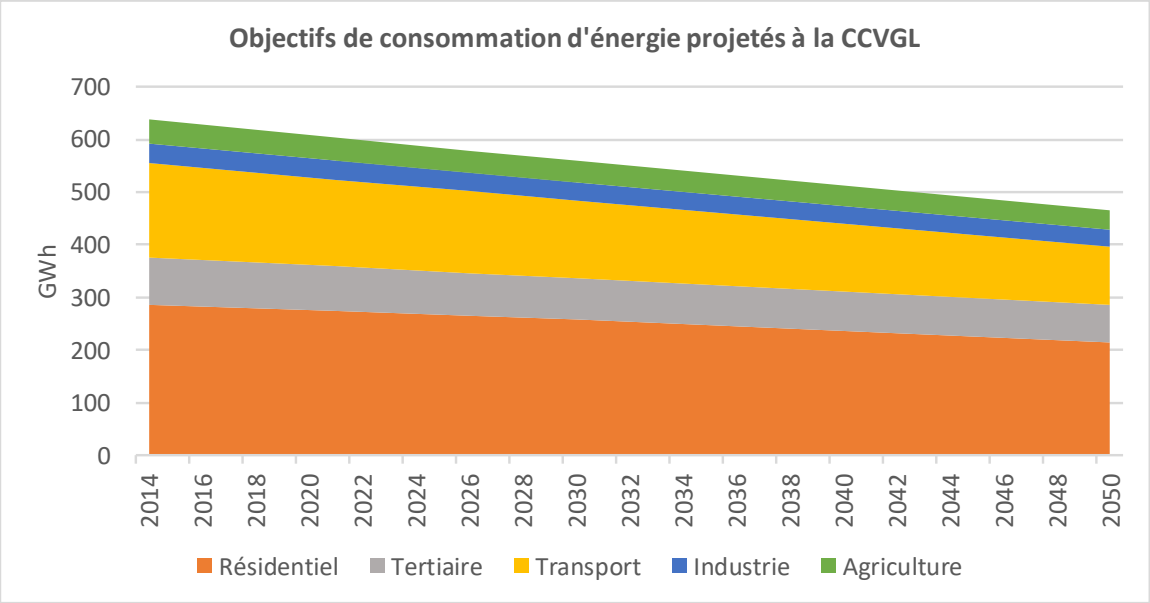

Figure 18 : Projections de la consommation d'énergie par secteur sur le territoire de la CCVGL

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Les efforts du territoire tendent vers les objectifs régionaux et nationaux sans pour autant les atteindre.

Il est important de rappeler que les consommations d'énergie du territoire sont majoritairement portées par le secteur résidentiel (45%) et le secteur du transport (28%), mais également que le profil du territoire est marqué par sa ruralité et son tourisme estival. La voiture individuelle occupe une place prépondérante dans les déplacements quotidiens des habitants, phénomène qui s'accentue fortement l'été (doublement de la population).

D'autre part, l'action de la CC Vendée Grand Littoral sur ces deux secteurs structurants (par ex. : rénovation de logements à grande échelle, développement des mobilité douces et partagées) nécessite un temps de réflexion et de préfiguration préalable à la mise en place effective des actions, pour ensuite garantir une montée en puissance efficace.

Vendée Grand Littoral et ses communes membres peuvent s'appuyer techniquement et financièrement sur le SYDEV, le syndicat départemental d'énergie de la Vendée. En effet, ce dernier apporte son soutien sur de nombreuses thématiques telles que celles citées en exemple ci-dessus, mais également sur la rénovation des bâtiments publics, la mobilité décarbonée, etc.

Ainsi, les ambitions sectorielles sur lesquelles reposent les objectifs de consommation d'énergie du PCAET de la CC Vendée Grand Littoral sont les suivantes :

Thème	Ambitions, objectifs et actions prioritaires
Résidentiel	- Inciter directement et indirectement la rénovation thermique de 100 logements par an
Transports	- Inciter à la pratique du covoiturage (5% des actifs)
	- Porter à 10% les déplacements en vélo ou à pied pour les courtes distances (< 5 km)
	- Inciter les entreprises à optimiser leurs déplacements
Tertiaire	- Réduire la consommation du patrimoine public (25% de gain énergétique)
	- Encourager la sobriété énergétique auprès des entreprises
Agriculture	- Inciter au changement des pratiques agricoles
	- Valoriser les exploitations à faible dépendance énergétique
Industrie	- Accompagner à la mise en place de pratiques et de procédés économes en énergie (efficacité énergétique, éco-management)

Figure 19 : Ambitions sectorielles du PCAET de la CCVGL pour la consommation d'énergie

4.2.2 Objectifs de production d'énergie renouvelable pour la CC Vendée Grand Littoral

La CC Vendée Grand Littoral a retenu un objectif de développement des énergies renouvelables sur son territoire en lien avec les objectifs nationaux de la Loi de transition énergétique à l'horizon 2030.

Ainsi, pour atteindre un taux de couverture de la consommation d'énergie par les ENR de 32% en 2030, l'intercommunalité doit produire 117 GWh supplémentaire par rapport à la situation actuelle (62 GWh,

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

10% en 2014). A noter que le taux de couverture en 2030 prend en compte la consommation d'énergie de la même année ; les gains énergétiques réalisés entre 2030 et 2014 sont donc intégrés dans le calcul.

	2014	2021	2026	2030	2050
Production ENR	62	110	140	179	326
Taux de couverture	10%	18%	24%	32%	70%
ENR à produire (GWh)		48	78	117	264

Figure 20 : Objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCVGL

Deux principaux éléments sont à prendre en compte dans ce positionnement.

D'une part, les projets ENR en développement au moment du diagnostic territorial sont aujourd'hui en fonctionnement, et avec une productivité de 35 GWh (deux installations PV sur anciens C.E.T et un parc éolien). S'y ajoutent les installations solaires photovoltaïques en toiture sur l'habitat, avec la poursuite de la tendance de développement ces dernières années. Ces deux points participent fortement à l'atteinte de l'objectif de production ENR de 110 GWh en 2021.

D'autre part, le potentiel ENR du territoire est important pour plusieurs technologies :

- le solaire avec un ensoleillement fort lié à la proximité du littoral et des surfaces artificialisées importantes
- l'éolien, une source renouvelable majeure pour le territoire
- la méthanisation avec des facteurs locaux incitatifs (exploitations d'élevage, industries agroalimentaires, …)
- le bois-énergie avec une ressource forestière abondante

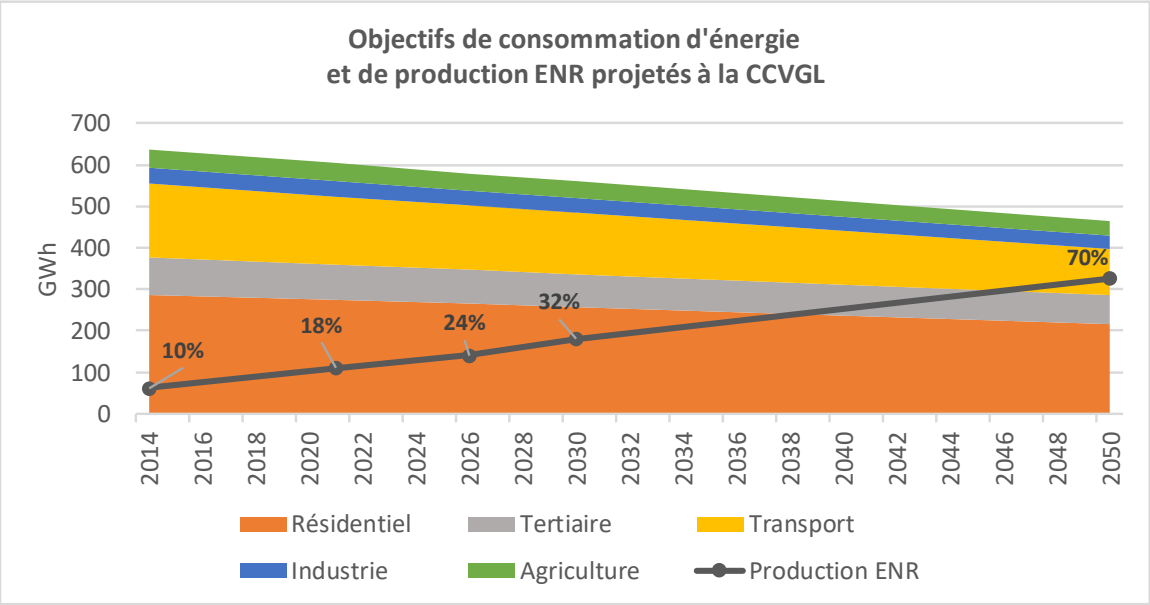

Figure 21: Projections de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCVGL

4.2.3 Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la CC Vendée Grand Littoral

Les objectifs visés sur la réduction des émissions de GES sont très fortement corrélés à la quantification des réductions de la consommation d'énergie.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Année réf 2014	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	-9%	-15%	-24%	-70%
Tertiaire	-8%	-13%	-23%	-75%
Transport routier	-11%	-18%	-27%	-70%
Industrie hors énergie	-6%	-10%	-13%	-30%
Agriculture	-6%	-11%	-17%	-45%
Traitement des déchets	-9%	-15%	-25%	-75%
TOTAL	-8%	-13%	-20%	-55%
Rappel des objectifs SNBC	*-18%*	*-25%*	*-31%*	*-61%*

Figure 22 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions GES sur le territoire de la CCVGL

Ainsi, et pour les mêmes raisons que les objectifs relatifs à la consommation d'énergie, les efforts du territoire tendent vers les objectifs nationaux sans pour autant les atteindre.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

5 CONCERTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

5.1 L'organisation de la concertation

La démarche PCAET s'attache à questionner puis agir à la fois sur les compétences propres à la collectivité et dans le fonctionnement de ses services, ainsi que sur l'ensemble des secteurs de territoire.

Le PCAET de la CC Vendée Grand Littoral étant réalisé en parallèle de celui de la CC Pays des Achards, les concertations des acteurs du territoire ont été jumelées, comme les phases de réalisation des diagnostics climat-air-énergie et de définition des axes et orientations stratégiques.

Ainsi, la concertation a été menée en quatre temps, entre décembre 2017 et juillet 2018 :

- Un partage des éléments du diagnostic, réalisé en décembre 2017 et sous forme d'ateliers participatifs. Ces ateliers ont regroupé de nombreux acteurs locaux et ont permis d'identifier et de formuler certains enjeux du territoire, enjeux ensuite intégrés à la stratégie du territoire.
- Une mobilisation des services de la CCVGL, organisée entre mai et juillet 2018, sous forme de réunions thématiques et transversales avec les directions et les agents intercommunautaires. Ces réunions ont permis de faire ressortir les leviers d'actions et d'identifier des propositions d'actions en lien avec les compétences intercommunales.
- Un temps de concertation des acteurs du territoire, en mai 2018, par une approche sectorielle en groupes de travail. Les participants (élus, agents, partenaires, associations) ont échangé sur leur implication, actuelle et/ou à venir, sur les différentes thématiques du PCAET. Cela a permis de faire émerger des propositions d'actions sur les thématiques du bâti, de la mobilité de la consommation d'énergie, l'adaptation aux changements climatiques, l'exemplarité de la collectivité, etc. Ces dernières ont servi de base à la concertation axée sur les communes.
- Une mobilisation des communes membres de la CCVGL, en juillet 2018, regroupant élus et techniciens sur les thématiques du PCAET. Les participants ont présenté les actions déjà engagées en faveur de la transition énergétique et écologique, ainsi que des propositions d'actions / de solutions que pourrait apporter l'intercommunalité pour faciliter et pérenniser leur mise en œuvre.

Les trois derniers temps de concertation (interne, acteurs et communes), autour d'ateliers techniques et thématiques, ont conduit à la construction du plan d'actions du PCAET de la CC Vendée Grand Littoral.

Les échanges avec les acteurs du territoire sont retranscrits dans le « Livre blanc de la concertation », document joint en annexe.

5.2 La concertation avec les services internes

Après une présentation générale des enjeux du diagnostic du territoire, des entretiens bilatéraux avec les services de la CC Vendée Grand Littoral ont permis d'échanger sur les projets en cours, de faire

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

émerger les marges de manœuvre dont la collectivité dispose sur ses compétences et de formuler des préconisations d'actions.

Les services rencontrés sont les suivants :

Services techniques :

- Directeur des services techniques : Thierry CADUE
- Responsable des ateliers mécaniques : Philippe DREUILH
- Responsable bâtiments – voirie : Thierry ROUSSEL
- Responsable SPANC : Ludivine BROGLIE
- Animateur PAPI – : Paul GABORIT

Service déchets :

- Responsable service déchets : Cécile ARCHAMBEAU
- Coordonnateurs de collecte PAP et PAV : Medhi GERAUD et Damien JOFFRE
- Responsable déchèteries : Loïc TOUZEAU
- Responsable recyclerie : Jocelyn FALLOT
- Animateur prévention déchets : Guillaume FABVRE

Services administratifs :

- DGS : Olivier ININGER
- Directrice pôle ressources : Katia MARBOEUF
- Directeur pôle aménagement : Quentin LATRACE
- Responsable communication : Julien LOUBARESSE
- Chargée de la commande publique : Hélène GUERY
- Conseillère maison de l'emploi : Christelle TROGER
- Développeur économique : Corine MARCHAND

Services spécifiques : Office du tourisme et ports de plaisance

- Directeur SPL Tourisme - Destination Vendée Grand Littoral : Julien VRIGNON
- Directeur des Ports : Damien ESCARBASSIERE

Un atelier a permis de mettre en évidence la transversalité des thématiques énergie et climat, ainsi que l'impact de ces dernières sur les services administratifs.

5.3 La concertation avec les partenaires du territoire

Cinq groupes de travail ont été organisé courant mai 2018. Ils ont notamment permis de mettre autour de la table des élus et des agents, mais surtout une trentaine de partenaires techniques et associations citoyennes, et de travailler sur cinq thématiques.

Après un rappel des principaux éléments de diagnostic, de quelques données de cadrage et des actions déjà existantes sur le territoire, les participants ont été invités à débattre et à présenter leur implication.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

1. Adapter le territoire aux changements climatiques – Mardi 29 Mai 2018 de 9H00 à 12h00
   Comment anticiper au mieux les évolutions du changement climatique ? Les enjeux de la ressource en eau, la prévention face aux risques naturels, les impacts positifs et négatifs sur les activités économiques…

2. Repenser la mobilité – Mardi 29 Mai 2018 de 14h00 à 17h00
   Comment optimiser les politiques de mobilités ? Evolution de l'usage de la voiture individuelle, mode de transports alternatifs, …

3. Vers un territoire autonome énergétiquement – Mercredi 30 Mai 2018 de 9h00 à 12h00
   Quelle stratégie de développement des énergies renouvelables ? Pour quelles filières ? Incitation et accompagnement des porteurs de projets, leviers techniques et financiers existants, …

4. Vers une économie plus locale et plus durable – Jeudi 31 Mai de 9h00 à 12h00
   Comment maintenir et développer les emplois territoriaux, permettre le développement des usages numériques, favoriser le développement d'un tourisme éco responsable ?

5. La performance énergétique du bâti – Jeudi 31 Mai 2018 de 9h00 à 12h00
   Comment inciter les habitants à la rénovation de leurs logements, comment travailler avec les professionnels de la construction pour faire évoluer les techniques et matériaux utilisés ?

5.4 La concertation avec les communes membres

Les 20 communes composant la CC Vendée Grand Littoral ont été réunies en juillet 2018 autour des thématiques du PCAET, avec une mise en parallèle avec les compétences communales :

- Adapter le bâti et l'éclairage public
- Réduire et valoriser les déchets
- Sensibiliser les populations face aux risques climatiques et sanitaires
- Développer l'autonomie énergétique
- Réduire l'usage de la voiture individuelle
- Exemplarité des collectivités et bonnes pratiques au bureau

Les élus et techniciens ont été amenés à échanger et débattre sur les actions déjà engagées, celles à améliorer et celles à encourager sur le territoire.

5.5 La communication et la sensibilisation

La CC Vendée Grand Littoral s'est attachée à rendre visible et lisible sa démarche via son site internet avec une page dédiée au PCAET (http://www.vendeegrandlittoral.fr/pcaet-plan-climat-air-energie-territorial/).

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Par ailleurs, l'intercommunalité a organisé deux évènements de sensibilisation du grand public :

- Un forum de présentation du diagnostic climat-air-énergie du territoire, en janvier 2018, avec une table-ronde spécifique sur la mise en place d'une plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat.
- Une rencontre « Tous acteurs de la transition énergétique ! », le 5 décembre 2018. Parrainée par le célèbre climatologue Jean Jouzel, la soirée a réuni 300 personnes et a acté la mobilisation générale du territoire de la CC Vendée Grand Littoral autour de la transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

6 PLAN D'ACTIONS DU PCAET

6.1 La structuration du plan d'actions

Le PCAET décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des 6 prochaines années (2020-2026). Ce programme se compose de 6 axes stratégiques et 26 orientations opérationnelles.

Le PCAET étant le premier document de planification de transition énergétique et climatique de la CC Vendée Grand Littoral, l'objectif de sa mise en œuvre s'inscrit dans la nécessité de structurer la politique climat-air-énergie de son territoire.

Grâce à ses actions structurantes, la CC Vendée Grand Littoral souhaite conserver la dynamique de mobilisation et poursuivre la montée en compétence des services communaux et intercommunaux sur les enjeux énergie climat et accentuer la transversalité des missions.

D'un point de vue territorial, cette démarche doit également permettre de favoriser davantage la communication et l'animation du territoire pour renforcer les synergies avec les acteurs locaux. Il s'agit notamment de diffuser les informations, de fédérer les acteurs, de promouvoir les initiatives et d'inciter au passage à l'action.

Ce socle est indispensable pour garantir la réussite du PCAET et atteindre les objectifs stratégiques climat-air-énergie que le territoire de la CC Vendée Grand Littoral s'est fixés.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 0 : Stabiliser et améliorer la qualité de l'air
AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat
ACTION 1.1 : Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants
ACTION 1.2 : Valoriser l'éco-construction et la mise en place d'énergies renouvelables dans le bâtiment
ACTION 1.3 : Encourager la performance énergétique sur le bâti
AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire
ACTION 2.1 : Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables
ACTION 2.2 : Accompagner les projets de méthanisation, solaire, éolien
ACTION 2.3 : Favoriser l'émergence d'une filière locale bois-énergie
AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités
ACTION 3.1 : Maîtriser les consommations et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine et les transports
ACTION 3.2 : Promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la Communauté de communes
ACTION 3.3 : Engager Vendée Grand Littoral vers un territoire « Zéro déchets »
ACTION 3.4 : Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire
ACTION 3.5 : Sensibiliser les scolaires et le grand public aux problématiques liées à l'énergie et au climat
AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements
ACTION 4.1 : Encourager la mobilité alternative à la voiture individuelle
ACTION 4.2 : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage
ACTION 4.3 : Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité
ACTION 4.4 : Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs
ACTION 4.5 : Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements
AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques
ACTION 5.1 : Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie
ACTION 5.2 : Maintenir et développer la séquestration du carbone
ACTION 5.3 : Garantir une ressource en eau en quantité et de qualité
ACTION 5.4 : Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire
ACTION 5.5 : Accompagner l'agriculture et la conchyliculture à anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement
AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable
ACTION 6.1 : Développer et maintenir les emplois et services de proximité
ACTION 6.2 : Favoriser la "croissance verte" et les actions d'économie circulaire
ACTION 6.3 : Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques

Figure 23 : Synthèse du plan d'actions du PCAET de la CCVGL

6.2 La déclinaison des fiches actions

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ont fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Présentation du contexte de l'action et lien avec les

Résultats attendus qualitatifs et quantitatifs

Etapes de mise en œuvre de l'action, calendrier, porteurs, partenaires

Pilotage politique et technique

Détails des coûts prévisionnels

Suivi et Évaluation / Gains attendus

ORIENTATION	Devenir une collectivité moteur sur le plan de la mobilité
ACTION N° :	Poursuivre la mise en œuvre du Schéma de Mobilités Durables

DESCRIPTION

Descriptif/ contexte	Depuis 2013, le territoire se positionne comme exemplaire et innovant sur la question des déplacements, avec la mise en place d'un Schéma de Mobilités Durables qui s'appuie sur la véloroute voie verte. Ce Schéma de Mobilités Durables à vocation à modifier les habitudes de déplacement des habitants et touristes du territoire. Cela inclut également le changement de comportement des élus et agents des collectivités locales pour leur déplacements professionnels en particulier.	Effets sur : ☒ Maîtrise de l'énergie ☒ GES ☐ ENR ☒ Qualité de l'air ☐ Adaptation
Objectifs visés/ Résultats attendus	Faire évoluer les pratiques de déplacements. Tester des expériences novatrices en vue de leur appropriation à différentes échelles et dans différentes collectivités. Réduire l'usage de la voiture en « solo ». Réduire les consommations d'énergie et les sources de pollution des collectivités locales.	État d'avancement : ☒ Réalisé / programmé ☐ Planifié / en attente ☐ Non démarré

MISE EN ŒUVRE

Etapes opérationnelles	Calendrier	Porteur	Partenaires
Réaliser un retour d'expérience des actions innovantes auprès des communes membres et des territoires voisins	2019 - 2026	- CCV - communes membres	- PPM - ADEME
Poursuivre le changement de comportement vis-à-vis des déplacements professionnels de la CCV et de ses communes membres	2019 - 2026		

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Référent politique	Référent technique
- CCV : Marc de BESOMBES SINGLA - Communes : Membres de la commission communautaire Développement Durable	- CCV : Odessa ROITG - Communes : Responsables des services techniques

DETAILS DES COÛTS PREVISIONNELS

Coût Prévisionnel (HT) (préciser fonctionnement et investissement)	Source de financement (budget impacté, subventions, ...)
	ADEME, Conseil Départemental, Région, Europe, Etat (DETR, FSIL)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de partages d'expérience ou de visites sur site - Nombre d'actions exemplaire à destination des déplacements professionnels des élus et agents des collectivités locales			
Indicateurs de résultats	- Enquêtes qualitatives auprès du grand public			
Impacts environnementaux	-			
Mesures ERC	-			
Gain Energie- Climat	Gain potentiel GES		Gain potentiel kWh(-)/ production EnR(+)	
	Etat initial (2015)	Gains attendus (2023)	Etat initial (2015)	Gains attendus (2023)

Rappelons que cet outil a un caractère évolutif est qu'il sera utilisé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de plan d'action.

Figure 24 : Présentation du contenu d'une fiche-action

Les fiches-actions du PCAET de la CC Vendée Grand Littoral sont présentées en annexe.

Il est à noter que **l'axe stratégique « Stabiliser et améliorer la qualité de l'air »** est un axe transversal : il ne comprend pas d'actions lui étant propres. Néanmoins, plusieurs orientations opérationnelles du PCAET de Vendée Grand Littoral concourent à cette thématique, en transversalité avec les autres axes stratégiques :

- ACTION 1.3 : Encourager la performance énergétique sur le bâti
- ACTION 2.1 : Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables
- ACTION 2.2 : Accompagner les projets de méthanisation, solaire, éolien
- ACTION 2.3 : Favoriser l'émergence d'une filière locale bois-énergie
- ACTION 3.1 : Maîtriser les consommations et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine et les transports
- ACTION 3.2 : Promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la Communauté de communes
- ACTION 3.3 : Engager Vendée Grand Littoral vers un territoire « Zéro déchets »
- ACTION 3.4 : Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire
- ACTION 3.5 : Sensibiliser les scolaires et le grand public aux problématiques liées à l'énergie et au climat

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

- ACTION 4.1 : Encourager la mobilité alternative à la voiture individuelle
- ACTION 4.3 : Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité
- ACTION 4.4 : Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs
- ACTION 4.5 : Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements
- ACTION 5.1 : Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie
- ACTION 6.1 : Développer et maintenir les emplois et services de proximité
- ACTION 6.2 : Favoriser la "croissance verte" et les actions d'économie circulaire
- ACTION 6.3 : Promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

7 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La mise en place d'un PCAET, pour être pérenne, doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne donc d'une part d'un suivi de la démarche et du plan d'actions, et d'une évaluation régulière au cours des différentes étapes, permettant les ajustements indispensables, et d'autre part d'une stratégie de communication.

Ces étapes sont au cœur de la réussite de la démarche. Comme pour toute évaluation d'une politique publique, il convient de mettre en œuvre un système d'observation et d'évaluation parfaitement adapté, ou plus exactement « sur mesure ». La remontée d'informations quantitatives et qualitatives, leur analyse et leur présentation sont nécessaires pour assurer la bonne marche de la mise en œuvre. Des temps de bilan et d'ajustement sont également indispensables pour connaitre l'avancée de l'atteinte des objectifs et prendre les décisions techniques et politique afférentes.

Ce travail de suivi et d'évaluation sera mené sur différents axes :

- Le suivi du rythme et de l'état d'avancement des actions et de la démarche globale par rapport au calendrier initial
- Le suivi des budgets alloués
- Le suivi des premiers résultats à travers l'appréciation des effets immédiats des actions sur les destinataires ciblés.

Pour réaliser ce suivi, la CC Vendée Grand Littoral a mis en place les outils nécessaires :

- Le suivi des fiches actions par les porteurs de projet
- La centralisation des informations auprès du chargé de mission Plan Climat
- Le renseignement d'un outil de suivi/évaluation sous format tableau de bord.

AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS ASSOCIEES			CALENDRIER							AVANCEMENT	COMMENTAIRES	SUIVI BUDGETAIRE		
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			Budget prévisionnel	Financement à étudier	Budget consommé
AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat														
ACTION 1.1 : Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants														
Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH) à destination du grand public	Réaliser une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'une PTREH	CCVGL	X											
	Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'éco-construction à destination de tous les acteurs du territoire	CCVGL, communes	X	X	X	X	X	X	X			5 000 €		
	Mettre en place une PTREH avec subventions communautaires aux propriétaires	CCVGL		X	X	X	X	X	X			135 000 €		
Créer un observatoire de l'habitat	Réaliser un état des lieux et un suivi du parc bâti	CCVGL, communes	X	X	X	X	X	X	X					
ACTION 1.2 : Valoriser l'éco-construction et la mise en place d'énergies renouvelables dans le bâtiment														
Promouvoir les nouveaux matériaux et les techniques innovantes dans la construction et la rénovation	Encourager les chambres consulaires et les organismes professionnels du secteur (CAPEB, FFB, etc) à tenir un rôle d'accompagnateur pour la rénovation énergétique et les	CCVGL, organismes professionnels	X	X	X	X	X	X	X					
	Organiser des événements pour réunir les acteurs concernés	CCVGL	X	X	X	X	X	X	X			2 000 €		
	Valoriser les artisans locaux utilisant des matériaux et techniques innovants (évènements et visites pour les élus et le grand public...)	CCVGL	X	X	X	X	X	X	X					
Encourager la professionnalisation des entreprises du bâtiment vers l'éco-construction et les énergies renouvelables	Travailler avec les chambres consulaires, organismes professionnels du secteur (CAPEB, FFB, etc) et les organismes de formation pour renforcer la formation initiale/continue sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés et les EnR	CCVGL, organismes pro et de formation	X	X	X	X	X	X	X					
Mettre en place un circuit de valorisation des déchets de chantier	Améliorer le recyclage des déchets de chantiers en mettant en place des lieux de stockage et de traitement	CCVGL, communes	X	X	X	X	X	X	X					
ACTION 1.3 : Encourager la performance énergétique sur le bâti														
Faire évoluer les systèmes de chauffage vers des appareils plus performants	Conseiller et inciter les particuliers sur les équipements de chauffage biomasse performants (passage des foyers ouverts vers des foyers fermés, etc)	CCVGL	X	X	X	X	X	X	X					
	Accompagner les communes vers le remplacement des chaudières fioul par de la biomasse	CCVGL	X	X	X	X	X	X	X					
AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire														
ACTION 2.1 : Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables														
Améliorer la connaissance du potentiel EnR&R du territoire	Réaliser une étude de planification du développement des EnR&R sur le territoire : méthanisation, solaire, éolien, (bois--	SyDEV, CCVGL	X									40 000 €		
Accompagner le développement des projets EnR portés par les	Sensibiliser les élus au potentiel ENR et aux solutions de financement des projets	CCVGL, communes	X	X	X	X	X	X	X			4 000 €		

Figure 25 : Présentation de l'outil de suivi/évaluation de la stratégie et des actions

Le tableau de bord sera étoffé et alimenté progressivement en fonction de l'état d'avancement des actions. Il a pour vocation de devenir un outil de pilotage de la démarche, tout en mesurant l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par le PCAET de la CC Vendée Grand Littoral.

A noter que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a fait le choix de renforcer ce processus d'amélioration continue de sa politique Climat-Air-Energie en s'engageant de manière volontaire dans la **démarche de labellisation Cit'ergie**, avec le soutien de l'ADEME des Pays de la Loire. Après réalisation d'un état des lieux dans 6 domaines de compétence, un plan d'actions sera adopté pour 3 ans. Celui-ci viendra renforcer les actions prévues au plan d'actions du PCAET.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des émissions GES en France entre 1990 et 2013 - Source : CITEPA format Plan Climat 5
Figure 2 : Objectifs du SCRAE Pays de la Loire – Source : SCRAE Pays de la Loire 7
Figure 3 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET de la CCVGL 9
Figure 4 : Etapes de la construction du PCAET de la CCVGL 10
Figure 5 : Les principaux enjeux climat-air-énergie de la CCVGL 12
Figure 6 : Emissions de gaz à effet de serre par secteur en 2014 sur le territoire de la CCVGL 13
Figure 7: Emissions de polluants atmosphériques par habitant en 2014 sur le territoire de la CCVGL . 14
Figure 8 : Consommation d'énergie finale par secteur en 2014 sur le territoire de la CCVGL 15
Figure 9 : Production d'énergie renouvelable en 2016 sur le territoire de la CCVGL 16
Figure 10 : Températures et précipitations moyennes annuelles 2007-2008 en Vendée - Source : Météo France 17
Figure 11 : Application des objectifs globaux du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCVGL.. 20
Figure 12 : Application des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire sur le territoire de la CCVGL 20
Figure 13: Traduction des objectifs sectoriels du SRCAE Pays de la Loire en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCVGL 21
Figure 14 : Application des objectifs sectoriels de la SNBC sur le territoire de la CCVGL 21
Figure 15 : Traduction des objectifs sectoriels de la SNBC en 2030 et 2050 sur le territoire de la CCVGL 22
Figure 16 : Ambitions de la CCVGL en 2030 par rapport aux objectifs nationaux et régionaux appliqués 22
Figure 17 : Objectifs sectoriels de réduction de la consommation d'énergie du territoire de la CCVGL 23
Figure 18 : Projections de la consommation d'énergie par secteur sur le territoire de la CCVGL 23
Figure 19 : Ambitions sectorielles du PCAET de la CCVGL pour la consommation d'énergie 24
Figure 20 : Objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCVGL 25
Figure 21: Projections de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCVGL 25
Figure 22 : Objectifs sectoriels de réduction des émissions GES sur le territoire de la CCVGL 26
Figure 23 : Synthèse du plan d'actions du PCAET de la CCVGL 32
Figure 24 : Présentation du contenu d'une fiche-action 33
Figure 25 : Présentation de l'outil de suivi/évaluation de la stratégie et des actions 35

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

ANNEXES : FICHES ACTIONS PCAET

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle	1.1 : Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Le secteur résidentiel représente **45% des consommations** du territoire. De nombreuses habitations se révèlent énergivores. La majorité des habitants de la CCVGL sont propriétaires occupants de leur logement. Ils constituent une cible importante à mobiliser dans le cadre du PCAET. **La mise en place d'un guichet unique de l'habitat**, animé à partir d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH) et d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** permettra d'accompagner et d'inciter techniquement et financièrement les propriétaires et bailleurs à la rénovation énergétique de leur patrimoine. La CCVGL cherche à innover. La performance énergétique sera recherchée par des travaux de qualité et, dans la mesure du possible, des **matériaux bio-sourcés.** Au-delà de l'animation du guichet de l'habitat à destination des propriétaires, **la CCVGL entend mener une réflexion avec les professionnels,** artisans, agences immobilières, architectes, aménageurs et notaires. En parallèle, pour améliorer la connaissance de son territoire, la CCVGL se dotera d'un **Observatoire du parc bâti.**	● ● ● ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés / résultats attendus	Intensifier la rénovation énergétique dans le résidentiel (60 rénovations/an) Doter les particuliers des outils nécessaires au passage à l'action		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Mettre en place un guichet unique de l'habitat (PTREH et OPAH) à destination du grand public :			
> Réaliser une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'une OPAH - PTREH	29 000€	ANAH : 50% soit 14 500€	2020
> Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'éco-construction à destination de tous les acteurs du territoire			2021-2026
> Mettre en place une OPAH - PTREH avec subventions communautaires aux propriétaires	**Animation plateforme (OPAH + PTREH) :** 90 000€ /an Subventions propriétaires : 120 000€ /an (sous réserve résultats étude préfiguration)	**Animation plateforme :** SyDEV : 3 x 45 000 € (PTREH) ANAH / CD85 : 35% dépenses animation (OPAH)	2021 -2026
Créer un observatoire de l'habitat :			
> Réaliser un état des lieux et un suivi du parc bâti	5 000 €		2021-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Chef de projet PCAET Référent politique :	Partenaires techniques : SYDEV et/ou ADILE + service urbanisme de la CCVGL + EIE + CAUE Partenaires financiers : ADEME, SYDEV, ANAH, CD85, Région Pays de la Loire	Grand public, propriétaires, locataires Futurs propriétaires

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de visiteurs du guichet habitat (OPAH + PTREH) Nombre de projets de rénovation aboutis Nombre d'évènements sur la performance énergétique du résidentiel

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

	Création de l'observatoire Evolution des consommations énergétiques du secteur résidentiel du territoire
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	280 897 (-1 413)	637 000	629 671 (-7 329)	62 000	62 000

Hypothèses : rénovation énergétique de 60 logements par an au niveau BBC.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle	1.2 : Valoriser l'écoconstruction et la mise en place d'énergies renouvelables dans le bâtiment

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts :	
Descriptif / contexte	Les filières économiques de la construction et de la rénovation sont assez développées sur le territoire de la CC Vendée Grand Littoral. Dans le cadre du PCAET, la CC Vendée Grand Littoral souhaite développer les échanges avec les artisans et leur permettre de se former plus facilement, en lien avec la CAPEB, les chambres consulaires et organismes professionnels du secteur. Un travail ciblé sur les entreprises à intégrer sera à réaliser (artisans, promoteurs, producteurs d'éco-matériaux du territoire, …). L'objectif est également de créer une dynamique sur l'innovation de la construction en mettant en avant les projets innovants réalisés sur le territoire (visites de sites des élus, des habitants, des scolaires…). La CCVGL souhaite également améliorer la valorisation des déchets de chantier sur le territoire, en lien avec les objectifs de rénovation énergétique de l'habitat.	● ● ● ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Organiser un forum de l'écoconstruction par an. Promouvoir voire renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement déjà mises en place par des partenaires territoriaux. Développer l'information et la formation des artisans.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Promouvoir les nouveaux matériaux et les techniques innovantes dans la construction et la rénovation :	0,05 ETP		
> Relayer l'annuaire des éco-artisans sur le territoire (professionnels Reconnus Garants de l'Environnement - RGE)			2021-2026
> Encourager les chambres consulaires et les organismes professionnels du secteur (CAPEB, FFB, etc) à tenir un rôle d'accompagnateur pour la rénovation énergétique et les énergies renouvelables : informer les artisans des formations disponibles			2021-2026
> Organiser des événements pour réunir les acteurs concernés : visites des projets innovants – petits déjeuner-formations	2 000 € (fonctionnement)		2021-2026
> Valoriser les artisans locaux utilisant des matériaux et techniques innovants (évènements et visites pour les élus et le grand public…)			2021-2026
Encourager la professionnalisation des entreprises du bâtiment vers l'éco-construction et les énergies renouvelables :			
> Travailler avec les chambres consulaires, organismes professionnels du secteur (CAPEB, FFB, etc) et les organismes de formation pour renforcer la formation initiale/continue sur l'écoconstruction, les matériaux biosourcés et les EnR			2021-2026
> Encourager le regroupement des corps de métiers pour optimiser les chantiers de rénovation énergétique globale			2021-2026
> Réfléchir à la mise en place d'un système de garantie et de qualité des travaux effectués par les artisans locaux (exemple des installateurs d'EnR)			2021-2026
Mettre en place un circuit de valorisation des déchets de chantier :			
> Améliorer le recyclage des déchets de chantiers en mettant en place des lieux de stockage et de traitement			2021-2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

ORGANISATION OPERATIONNELLE		
Porteur de l'action	**Partenaires**	**Cibles**
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Services Développement économique - PCAET Référent politique :	Partenaires techniques : CAPEB, FFB, CCI, CMA, ADEME, Atlanbois, SyDEV Partenaires financiers : CCI, ADEME	Entreprises du bâtiment Installateurs ENR

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif Nombre d'animations organisées à destination des entreprises Nombre d'artisans formés RGE Nombre d'artisans spécialistes éco matériaux Tonnage de déchets de chantier recyclés
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	-

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

Orientation opérationnelle	1.3 : Encourager la performance énergétique sur le bâti

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Les consommations d'énergie pour le chauffage des logements et des bâtiments publics représentent une part prépondérante des consommations du territoire. La CC Vendée Grand Littoral souhaite développer un volet spécifique sur la performance des systèmes de chauffage. Pour les logements, cela passe par une incitation au remplacement des équipements de chauffage biomasse vétustes (foyers ouverts) par des installations plus efficaces en termes de consommation de bois et de combustion avec des poêles à bois en foyers fermés. Pour les bâtiments publics, il s'agit d'accompagner les communes pour le changement de leur chaudières fioul vers de la biomasse. Cette action sera mise en parallèle avec le développement de la filière locale biomasse. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les nouveaux outils territoriaux développés : espace info énergie et plate-forme de rénovation pour l'habitat, conseil en énergie partagée pour le tertiaire public.	● ● ● ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Améliorer la performance énergétique des bâtiments d'habitation et tertiaires publics Améliorer la qualité de l'air par le remplacement des équipements biomasse anciens		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Faire évoluer les systèmes de chauffage vers des appareils plus performants :			
> Conseiller et inciter les particuliers sur les équipements de chauffage biomasse performants (passage des foyers ouverts vers des foyers fermés, etc)			2020-2026
> Accompagner les communes vers le remplacement des chaudières fioul par de la biomasse			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Référent politique :	Partenaires techniques : SYDEV et/ou ADILE + EIE Partenaires financiers : ADEME, SYDEV	Propriétaires Communes

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de systèmes de chauffage biomasse performants installés Evolution sectorielle des consommations d'énergie
Incidences sur l'environnement	Diminution de la pollution atmosphérique Point de vigilance sur la qualité des équipements et des combustibles
Mesures correctives	Veiller à la qualité des équipements et des combustibles biomasse

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
282 310	282 310	637 000	636 696 (-304)	62 000	62 000

Hypothèses : 12% des logements et 20% des bâtiments publics concernés s'engagent dans l'action.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire

Orientation opérationnelle	2.1 : Encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	La CC Vendée Grand Littoral souhaite encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables sur son territoire, qui présente des potentiels importants. Pour cela, **quatre axes de travail** sont envisagés : améliorer la connaissance du potentiel de développement des ENR, accompagner les projets ENR portés par les communes, soutenir les projets locaux et les valoriser. Le potentiel sont relativement peu connus des collectivités (CCVGL comme communes membres). Le déploiement des projets de productions d'énergie renouvelables passera par une meilleure connaissance des ressources mobilisables sur le territoire et les solutions techniques existantes mais aussi par la mutualisation des expériences et des compétences techniques. L'objectif de la CCVGL est de faciliter les démarches des communes dans ces projets notamment en permettant à chaque élu de faire des choix éclairés (solutions de substitution renouvelable, identification des ressources/du foncier mobilisable) et d'accompagner les communes pour lever les contraintes administratives pouvant limiter l'émergence de leurs projets. **Elle souhaite également participer activement au développement de projets d'énergie renouvelables sur le territoire, en prenant part au capital de société(s) locale(s) de production EnR.**	○ ● ● ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Augmentation de la part de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la CCVGL Valoriser les initiatives locales et citoyennes Passer la part de production d'énergie d'origine renouvelable sur la consommation du territoire de la CCVGL de 10 % en 2018, à 24% en 2026, puis à 32% en 2030.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Améliorer la connaissance du potentiel EnR&R du territoire			
> Réaliser une étude de planification du développement des EnR&R sur le territoire : méthanisation, solaire, éolien, bois-énergie > Affiner les **objectifs de production EnR par filière** > Lier les objectifs de production EnR aux capacités de raccordement des réseaux, en lien avec le **Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables électriques (S3REnR) des Pays de la Loire**	Etude réalisée par le SyDEV		2020
Accompagner le développement des projets EnR portés par les communes	0,1 ETP		
> Sensibiliser les élus au potentiel ENR et aux solutions de financement des projets			2020-2026
> Faciliter l'émergence des projets : identification des potentiels			2020
> Construire une stratégie financière (financement études, investissements…)			2020
Faciliter la mise en œuvre des projets participatifs	0,05 ETP		
> Assurer la circulation de l'information avec les associations locales			2020-2026
> Aider la mise en relation avec les partenaires pour faire aboutir les projets			2020-2026
> Valoriser les projets participatifs			2020-2026
Soutenir/porter des projets locaux d'énergies renouvelables par une prise de participation financière de la CCVGL au capital de société(s) de production	A définir selon les projets		2020-2026
Valoriser les projets EnR&R portés sur le territoire			2020-2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

ORGANISATION OPERATIONNELLE		
Porteur de l'action	**Partenaires**	**Cibles**
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Chef de projet PCAET Référent politique : VP Environnement	Partenaires techniques : SyDEV, Vendée Energie, Energies Citoyennes en Pays de Loire, développeurs privés, Région, Partenaires financiers : SyDEV, ADEME, Région, Département	Grand public Communes Acteurs économiques

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat	Réalisation de l'étude de planification énergétique territoriale Nombre d'interventions / sensibilisation thématiques auprès des élus Nombre de communes bénéficiant d'une aide de la CCVGL Part d'investissements citoyens/participatifs dans les projets ENR Montant de la participation de la CCVGL au capital de sociétés de production EnR
Incidences sur l'environnement	Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation des sols Localisation et périmètre immédiat des projets modifiant le paysage Recyclabilité des matériaux utilisés
Mesures correctives	Favoriser l'implantation des projets sur des sites déjà utilisés (parking, friches, etc) pour éviter les conflits d'usage et préserver les espaces naturels Engager une réflexion sur l'analyse de cycle de vie des projets ENR

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	267 277 (- 15 033)	637 000	637 000	62 000	140 000 (+78 000)

Hypothèses : la production ENR indiquée ici correspondant aux objectifs chiffrés fixés Vendée Grand Littoral en termes de développement local des ENR en 2026.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire

Orientation opérationnelle	2.2 : Accompagner les projets méthanisation, solaire et éolien

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Des projets d'énergie renouvelable sont à l'étude sur le territoire ; la CC Vendée Grand Littoral souhaite les soutenir et les valoriser dans leur mise en œuvre. Sur le volet **méthanisation**, à partir de l'étude du potentiel méthanisable conduite par le SyDEV, l'intercommunalité souhaite, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et GRDF, associer les agriculteurs du territoire et sensibiliser les habitants, pour favoriser l'acceptabilité et donc la réalisation des projets méthanisation. Sur le volet **solaire photovoltaïque et éolien**, la CC souhaite travailler sur 3 axes : développer le PV sur les surfaces artificialisées (parkings, bâtiments agricoles et commerciaux), développer les projets citoyens et participatifs, accompagner l'acceptabilité des projets par de la sensibilisation (notamment pour l'éolien).	○ ● ● ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Augmentation de la part de production d'énergie renouvelable sur le territoire Valoriser les initiatives locales et citoyennes		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer la méthanisation en collaboration avec les agriculteurs du territoire	0,1 ETP		
> Identifier les projets en cours			2020
> Favoriser l'acceptabilité des projets			2020-2026
> Mener une réflexion sur le financement participatif des projets			2020
Développer le solaire et l'éolien	0,1 ETP		
> Travailler en collaboration avec les entreprises pour identifier les potentiels de développement sur les surfaces anthropisées			2020
> Favoriser l'acceptabilité des projets			2020-2026
> Faciliter la mise en relation avec les partenaires techniques			2020-2026
> Mener une réflexion sur le financement participatif des projets			2020

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Chef de projet PCAET Référent politique : VP Environnement	Partenaires techniques : SyDEV, Vendée Energie, Energie partagée, Energies Citoyennes en Pays de la Loire, Chambre d'agriculture, associations, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Partenaires financiers : ADEME, Région, Département, Région	Porteurs de projets ENR Citoyens, Associations, Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Part de la production d'énergie renouvelable sur le territoire Part d'investissements citoyens/participatifs dans les projets ENR
Incidences sur l'environnement	Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation des sols Localisation et périmètre immédiat des projets modifiant le paysage Recyclabilité des matériaux utilisés

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Mesures correctives	Favoriser l'implantation des projets sur des sites déjà utilisés (parking, friches, etc) pour éviter la consommation d'espaces d'usage et préserver les espaces naturels Engager une réflexion sur l'analyse de cycle de vie des projets ENR Associer les acteurs locaux pour assurer la mise en œuvre des projets ENR (citoyens et méthanisation, ABF et solaire en toiture, etc)

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
Cf. fiche-action 2.1					

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire

Orientation opérationnelle	2.3 : Favoriser l'émergence d'une filière locale bois-énergie

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	La CC Vendée Grand Littoral souhaite encourager le développement opérationnel des énergies renouvelables sur son territoire, et plus particulièrement de la biomasse. 9% du territoire communautaire est recouvert de forêt. Bien que cette dernière soit essentiellement morcelée en petites propriétés privées, le potentiel de ressource en bois-énergie mobilisable semble intéressant notamment par l'exploitation de haies bocagères sur l'espace agricole. Conséquence d'une gestion et d'une exploitation limitées voire inexistantes, le territoire est également confronté à la fermeture de ce milieu, avec des incidences sur la pérennité de certaines essences et plus globalement sur l'équilibre de tout un écosystème (appauvrissement de la diversité de la flore et de la faune, augmentation du risque d'incendie). Le développement d'une filière locale bois-énergie implique à la fois un travail pour renforcer la demande locale (ex : équipement en chaudières bois, groupement de commandes de granulés biomasse pour les communes), et la mise en place d'une filière sylvicole structurée, valorisant le bois comme matière biosourcée.	○ ● ● ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Amélioration de la gestion et de l'exploitation globale des forêts Structuration d'une filière économique viable Augmentation de la part de consommation bois énergie sur le territoire		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Encourager le développement de la biomasse et sécuriser l'approvisionnement :			
> Mettre en place une Charte forestière et accompagner les Plans Simples de Gestion Volontaire et les démarches de gestion durable des propriétaires forestiers	Projet réalisé par le SM Vendée Cœur Océan		2020-2022
> Accompagner la structuration d'une filière sylvicole locale en valorisant toutes les utilisations du bois (bois-énergie, bois d'œuvre, matériaux biosourcés…)			2020-2021
> Créer une plateforme de transformation et de stockage pour les collectivités			2022
Promouvoir les solutions bois-énergie pour amplifier la demande locale :			
> Informer et sensibiliser sur les solutions techniques et financières pour le bois-énergie			2020-2026
> Faciliter l'installation de chaudières bois-énergie dans les bâtiments publics			2020-2026
> Grouper les achats de granulés bois pour les structures publiques du territoire			2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Chef de projet PCAET Référent politique : VP Environnement	Partenaires techniques : SM VCO, SyDEV Relais bois-énergie, CRPF, ONF Partenaires financiers : ADEME, Région, SAFER	Citoyens, Elus

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de chaudières bois-énergie implantées dans les bâtiments communaux/intercommunaux Volume de bois produit sur le territoire Retombée économique de la filière bois sur le territoire
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
Cf. fiche-action 2.1					

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	3.1 : Maîtriser les consommations et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine et les transports

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, etc). La collectivité a donc un rôle d'exemplarité. Pour les petites et moyennes communes, la dépense consacrée à l'énergie représente en moyenne 6% du budget de fonctionnement. La Communauté de communes souhaite, avec l'assistance technique et financière du SyDEV, accompagner ses communes membres dans le suivi de leurs consommations et dans leurs travaux de rénovation énergétique, tout en facilitant le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments publics. Elle entend également agir sur les consommations d'énergie dans l'éclairage public, les consommations d'eau dans l'espace public et les déplacements de ses agents.	● ● ● ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Réduire les consommations d'énergie et d'eau des équipements publics (bâtiments et éclairage public) Optimiser les déplacements des agents de la collectivité		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Améliorer le suivi des consommations énergétiques du patrimoine bâti :	0,05 ETP		
> Sensibiliser les élus sur la gestion énergétique du patrimoine bâti et valoriser les actions exemplaires et les nouvelles solutions techniques (Smart Grid, Gestion technique des Bâtiments, etc)			2020-2026
> Identifier un référent énergie par commune			2020
> Déployer le Conseil en Energie Partagée (CEP) avec le soutien du SyDEV : outils de suivi, analyse des factures, audit des bâtiments, préconisation de travaux, programme pluriannuel de rénovation (Programme PILE)	Budget SYDEV		2020-2026
Accompagner les opérations de rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine communal :	0,1 ETP		
> Favoriser l'accès aux études de faisabilité			2020-2026
> Proposer la réalisation de diagnostics énergétiques			2020-2026
> Evaluer les groupements de travaux possibles			2021-2026
> Proposer un fonds de soutien aux opérations	A définir		2021-2026
> Etudier les conditions de valorisation des CEE			2021-2026
Poursuivre les économies d'énergie sur l'éclairage public :			
> Etendre les pratiques vertueuses : extinction nocturne, réglage de l'intensité lumineuse, allumage à détection… (enjeu de préservation de la biodiversité)			2020-2026
> Remplacer les luminaires énergivores par des technologies moins consommatrices (LED)			2020-2026
Optimiser les consommations d'eau :			
> Adhérer au programme « Chaque goutte compte » de Vendée Eau			2020
> Collecter les eaux pluviales des toitures pour des usages extérieurs (arrosage / nettoyage)	A définir		2020-2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration :			
> Réaliser une étude sur l'optimisation des flottes de véhicules communautaires et communaux	Réalisation SyDEV Reste à charge VGL : 20% soit 3246,63€		2020
> Former les agents à l'écoconduite			2020
> Favoriser le covoiturage entre agents			2020
> Instaurer l'indemnité kilométrique vélo	A définir		2020
> Acquérir des véhicules électriques (3) ou à carburants alternatifs	60 000 €		2021-2022
> Mener une réflexion sur la mise en place du télétravail au sein des services communautaires afin de réduire les trajets domicile-travail des agents			2020
> Mettre en place des outils de visioconférence pour limiter les déplacements (élus, agents)	A définir		2020

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Directeur Services Techniques, Responsable Bâtiments – VRD, Directrice des Ressources Humaines Référent politique : VP Entretien - bâtiments	Partenaires techniques : SyDEV, Vendée Eau Partenaires financiers : SyDEV, ADEME	Communes Agents communautaires

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de communes engagées dans la démarche Nombre de diagnostics réalisés Nombre de bâtiments rénovés Nombre de points lumineux traités Volume d'eau économisé Nombre d'agents formés à l'éco-conduite Nombre d'agents "covoiturageurs" Nombre d'agents bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo Nombre de véhicules alternatifs acquis Nombre de km réalisés par les véhicules alternatifs
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	281 905 (-405)	637 000	634 146 (-2 854)	62 000	62 000

Hypothèses : rénovation énergétique des bâtiments publics avec un gain de 25%
+ optimisation de l'éclairage public avec un gain de 10%
+ acquisition de 3 véhicules électriques.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	3.2 : Promouvoir l'éco-responsabilité au sein de la communauté de communes

DESCRIPTION DE l'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Repenser les modes de fonctionnement internes de l'administration dans une perspective d'économies d'énergie, d'eau, de consommables vers une diminution de l'empreinte carbone de son activité, c'est aussi la démonstration qu'avec de la volonté et de la persévérance, le changement est possible. Chaque agent peut s'impliquer à son poste de travail et au niveau de son service dans un projet global. La commande publique constitue l'un des principaux leviers, avec toutes les actions de sensibilisation et de valorisation des contributions des agents à la politique d'éco-responsabilité de la collectivité. L'objectif est d'aller toujours plus loin et d'assurer la capitalisation et la diffusion de ces actions, d'une part pour sensibiliser les agents et leur permettre d'intégrer les enjeux énergie-climat dans leur quotidien, d'autre part pour inciter les autres collectivités et le grand public à suivre cet exemple. La reconnaissance des actions climat-énergie menées par la Communauté de communes sera recherchée via l'obtention de labels (Cit'ergie, Pavillon Bleu…)	● ● ● ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Engager de nouvelles dynamiques et des changements de comportement Tester des matériels, des procédures plus économes, plus propres Sensibiliser en montrant l'exemple Réduire l'empreinte carbone de l'administration		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Diffuser une culture énergie-climat transversale à l'ensemble des services communautaires :	0,1 ETP		
> Structurer une cellule développement durable			2020
> Engager la **démarche Cit'ergie** pour instaurer une dynamique de travail transversale dans une logique d'amélioration continue (cf action 3.1)			2020
> Mener des actions transversales associant différents services (ex. économie circulaire avec développement éco, emploi-insertion, déchets ; lutte contre la précarité énergétique avec énergie, habitat, social)			2020-2026
> Diffuser un guide des bonnes pratiques et communiquer sur les actions menées			2020-2026
Conforter la démarche d'achat public durable en intégrant des clauses environnementales et sociales aux marchés :	0,1 ETP		
> Former les services à l'analyse environnementale de leurs achats			2020-2021
> Intégrer des clauses ACV aux marchés			2020-2026
> Mettre en place des critères et une notation efficace			2020
> Participer au réseau des acheteurs éco-responsables de l'ADEME			2020-2026
Réduire la consommation de papier au sein des services :			
> Généraliser la dématérialisation des dossiers des instances			2020
Obtenir la reconnaissance des actions climat-énergie-environnement menées par la Communauté de communes :			
> Approfondir les actions du label Pavillon Bleu (Port Bourgenay)			2020-2026
> **Obtenir la Labellisation Cit'ergie**			2020-2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

ORGANISATION OPERATIONNELLE		
Porteur de l'action	**Partenaires**	**Cibles**
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Directeur Général des Services, Chef de projet PCAET, Responsable commande publique Référents politiques : Président, VP Environnement		Agents communautaires Elus communautaires

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de notes/informations internes sur les actions PCAET Nombre de projets transversaux portés Nombre de guide des bonnes pratiques édités Nombre de marchés incluant des clauses environnementales
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	3.3 : Engager Vendée Grand Littoral vers un territoire « Zéro déchets »

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Dans le cadre de son projet de territoire, Vendée Grand Littoral s'est fixé comme objectif de **devenir un « Territoire Zéro Déchet »** à l'horizon 2030. La prévention des déchets consiste à développer des actions visant à éviter, réduire, voire retarder l'apparition d'un déchet, à limiter sa nocivité et faciliter son traitement. Elaborer et mettre en œuvre un **programme local de prévention** doit permettre à la collectivité : - d'éviter la production de déchets via une sensibilisation des publics au gaspillage alimentaire, à la réduction des emballages, au réemploi des objets - de réduire les volumes de déchets ménagers et assimilés produits et collectés - de limiter au maximum les impacts environnementaux liés à la collecte (transport) et au traitement des déchets. Vendée Grand Littoral mène depuis de nombreuses années des actions de prévention. Le **PLPDMA** est l'outil qui viendra décrire et renforcer la **stratégie** que souhaite mettre en place Vendée Grand Littoral. En parallèle, l'instauration d'une **tarification incitative**, en intégrant le niveau de production de déchets pour facturer l'usager du service, l'incite financièrement à des comportements vertueux. Déjà en œuvre sur le secteur Est (Moutierrois), il s'agira pour la collectivité de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire.	○ ● ○ ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	- Réduire les tonnages d'OMR collectés, augmenter les volumes et la performance de la collecte sélective et des déchèteries pour une meilleure valorisation des déchets ; - Maîtriser voire réduire les coûts de collecte des déchets		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Mettre en place la tarification incitative sur l'ensemble du territoire pour réduire les volumes de déchets résiduels :			
> Réaliser une étude de faisabilité (en cours)	36 400 €	ADEME 70%	2019-2020
> Equiper tous les foyers du territoire de bacs emballages			2019-2020
> Mise en œuvre : communication, année blanche de test et ajustements, déploiement sur tout le territoire et suivi			2021-2022
Mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :	Animateur prévention : 40 000 € / an	ADEME	2020 - 2026
> Réaliser un diagnostic d'économie circulaire			
> Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire – Investir le champ de l'Ecologie Industrielle Territoriale et développer des boucles à enjeu sur le territoire : collecte séparative des déchets coquillers, lutte contre les microplastiques en milieu marin, valorisation des déchets de chantiers issus de la rénovation énergétique du bâtiment…			2020-2026
> Elaborer le PLPDMA			2020-2026
> Poursuivre le déploiement du compostage			2020-2026
> Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public			2020-2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

ORGANISATION OPERATIONNELLE		
Porteur de l'action	**Partenaires**	**Cibles**
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Directeur Services techniques, Responsable Service déchets Référent politique : VP en charge des déchets	Partenaires techniques : ADEME, Trivalis Partenaires financiers : ADEME	Grand public Acteurs économiques

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de dotations réalisées (bacs emballages, cartes déchèteries….) Quantités de déchets collectés et évolution par filière (OMR/CS/déchèteries) Evolution de la facture moyenne par habitant Evolution du chiffre d'affaires de la recyclerie
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	280 955 (-1 355)	637 000	637 000	62 000	62 000

Hypothèses : réduction du volume de déchets OMR de 15%.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	3.4 : Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Dans le cadre de ses démarches d'exemplarité, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral souhaite promouvoir le consommer local et saisonnier dans la restauration collective, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial mené par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan. Créer de l'échange et de la sensibilisation et travailler sur cette thématique avec les acteurs du secteur économique au sens large autour des questions de l'alimentation, des circuits courts et du gaspillage alimentaire, large sont au cœur des objectifs de la collectivité.	● ● ● ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Engager des démarches pour une meilleure alimentation, plus responsable et moins génératrice de GES Engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Mettre en œuvre Projet Alimentaire Territorial :	Réalisé par le SM Vendée Cœur Océan		2020-2026
> Développer la consommation en circuits courts et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EHPAD…)			2020-2026
> Promouvoir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SM Vendée Cœur Océan, communes, consulaires, Associations, scolaires, service déchets Partenaires financiers : Europe, Région, ADEME.	Grand public Scolaires Entreprises productrices déchets alimentaires et commerces Agriculteurs

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Part d'aliments en circuit court/ bio dans la restauration collective publique Nombre d'établissements scolaires ayant engagé des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire Tonnage de déchets « évités »
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	-

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	281 903 (-407)	637 000	637 000	62 000	62 000

Hypothèses : réduction de la part fermentescible des déchets OMR de 15%

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Orientation opérationnelle	3.5 : Sensibiliser les scolaires et le grand public aux problématiques liées à l'énergie et au climat

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif et contexte de l'action	La réussite d'un PCAET et surtout de la mise en œuvre de ses actions, repose pour une grande part sur l'animation et la mobilisation des acteurs du territoire. Pour la CC Vendée Grand Littoral, il est primordial de mettre en place un réseau de sensibilisation et d'échanges à destination du grand public et des scolaires, sur l'ensemble des thématiques portées par le PCAET. Il s'agit également par ce biais de valoriser les initiatives existantes et d'en impulser de nouvelles. Cela passe par l'organisation de visites de sites exemplaires, de conférences thématiques... La mise en place du défi Familles à Energie Positive est également un outil de sensibilisation et de mobilisation du grand public.	● ● ● ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus :	Mobiliser les acteurs locaux dans la durée sur la mise en œuvre des actions du PCAET		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Sensibiliser les scolaires et le grand public sur les questions énergie-climat :	0,25 ETP		
> Mettre en place le Défi Familles à Energie Positive			2020-2026
> Organiser des évènements pour sensibiliser et valoriser les réalisations locales			2020-2026
> Valoriser les actions des établissements scolaires exemplaires (Label Génération éco-responsable, etc)			2020-2026
> Mettre en œuvre des animations d'éducation à l'environnement à destination des publics scolaires (énergie, climat, mobilité, déchets…)		Conseil de Développement Vendée Cœur Océan : 10 000€	2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Chef de projet PCAET, service communication Référent politique : VP Environnement	Partenaires techniques : Associations, établissements scolaires Partenaires financiers : Conseil de Développement SM Vendée Cœur Océan, Europe, Région, Education nationale, ADEME.	Grand public Scolaires

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de familles sensibilisées Nombre d'événements organisés et nombre de participants – Nombre d'animations scolaires réalisées Evolution des consommations d'énergie des familles à énergie positive
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	-

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 255 (-55)	637 000	636 714 (-286)	62 000	62 000

Hypothèses : 100 ménages participants au défi « Familles à Energie Positive », avec gain énergétique de 15%.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle	4.1 Encourager la mobilité alternative à la voiture individuelle

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Compte tenu de la part prépondérante des transports dans les consommations d'énergie du territoire (28% des consommations), des nuisances que représente le tout voiture en matière de pollution de l'air, de bruit, d'accidentologie, la mobilité apparaît comme un axe majeur sur lequel il faut agir. Elle l'est d'autant plus en milieu rural que certains publics (aînés, jeunes…) peuvent se retrouver isolés et sans moyen de se déplacer ; et que l'augmentation des coûts des carburants et des normes sur les véhicules peuvent fragiliser de nombreux ménages et aggraver la précarité. La question de la mobilité active (marche, vélo), avec des enjeux sanitaires et sociaux importants, est aussi un axe de travail. Face à ces constats, la Communauté de communes a décidé d'engager le territoire dans une nouvelle dynamique. A partir des expériences qui se développent localement, et dans une volonté de partage et de concertation des acteurs locaux, la Communauté de communes entend construire un programme d'actions pour favoriser et accompagner les changements de comportements et de pratiques concernant les mobilités.	● ● ● ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés **Résultats attendus**	Sensibiliser les acteurs du territoire sur les mobilités durables et alternatives. Favoriser et accompagner les changements de comportements et de pratiques		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Définir les besoins en termes de mobilité et sensibiliser les différentes cibles :	***Chargé de mission mobilité***		
> Réaliser un diagnostic des besoins			2020
> Engager une concertation avec les différents acteurs			2020
Mettre en place un dispositif de transports à la demande et solidaire :			
> Identifier les associations et structures porteuses d'un service de Transport A la Demande / Transport solidaire			2020
> Déployer un dispositif de TAD et solidaire sur l'ensemble du territoire en faveur des habitants (personnes âgées, jeunes, demandeurs d'emplois…). Le service pourra, selon les choix de la collectivité, être géré en régie ou délégué à une association ou un prestataire de services.	***Selon les choix de gestion :*** **Régie** : Personnel + achat de véhicules 9 places électriques (30 000€ l'unité) **Délégation :** Subventions aux associations ou marché public		2020-2026
Améliorer le maillage des transports en commun :			
> Développer un service de navettes vers les plages et les zones touristiques en période estivale			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référents techniques : Référent politique :	Partenaires techniques : Département Partenaires financiers : ADEME	Habitants Entreprises Touristes

SUIVI – EVALUATION

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Indicateurs de suivi et de résultat	Actions engagées Associations intégrées au dispositif de Transport A la Demande Fréquentation des navettes Mobilisation lors de la concertation
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 301 (- 10)	637 000	636 959 (- 41)	62 000	62 000

Hypothèses : 1 navette électrique 9 places effectuant pour le TAD 4 trajets par semaine ; et pour les besoins touristiques, 6 trajets par jour sur 3 mois.

Liens Projet de territoire 2019-2030 :

Action 42 - Proposer une offre de transport collectif alternatif au transport automobile : transport à la demande, associatif, en commun.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle	**4.2 : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage**

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Réduire l'autosolisme et repenser la mobilité sur le territoire passe nécessairement par un questionnement sur l'usage de la voiture individuelle. Incontournable dans un territoire rural comme Vendée Grand Littoral, les solutions sont à chercher sur la réduction des déplacements et le partage des véhicules pour en limiter le nombre. Ainsi pour diminuer l'usage de la voiture sans limiter les déplacements des usagers, deux leviers seront mobilisés : - Le déploiement du **covoiturage** par le renforcement du réseau d'aires dédiées - La pratique de **l'autopartage** via la mise à disposition de parkings identifiés à cet usage. La CCVGL pourrait également investir dans des véhicules électriques mis à disposition des habitants pour effectuer des trajets courts.	● ● ● ○ ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Réduire l'usage de la voiture individuelle		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Promouvoir le covoiturage :			
> Réaliser un diagnostic et identifier les zones propices à l'implantation d'aires de covoiturage	20 000 €	10 000 € (SYDEV) 6 000 € (ADEME)	2020
> Mettre en place une signalétique spécifique	15 000 €		2020
> Faciliter la mise en relation des covoitureurs par la mise en place d'une application numérique et communiquer auprès des usagers (Adhésion OuestGo)			2020-2026
Favoriser l'auto-partage :			
> Identifier les zones propices à l'implantation de parkings dédiés à l'auto-partage	Cf. diagnostic covoiturage		2020
> Mettre en place une signalétique spécifique	Cf. signalétique covoiturage		2020
> Acquérir des véhicules électriques dédiés à l'auto-partage	20 000 € / unité		2020-2022
> Communiquer auprès des usagers			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : ADEME Partenaires financiers : ADEME	Actifs Retraités Jeunes Touristes

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'aires de covoiturage matérialisées Nombre d'arrêts d'autopartage Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules électriques de la CCVGL « autopartage » Part modale des déplacements sur le territoire
Incidences sur l'environnement	Aménagements impliquant consommation d'espace et artificialisation des sols Point de vigilance sur les possibles ruptures de continuités écologiques
Mesures correctives	Engager une réflexion sur l'utilisation des sols lors des projets d'aménagement Intégrer les considérations environnementales en lien avec l'imperméabilisation des sols et les continuités écologiques Limiter l'imperméabilisation des infrastructures : revêtements poreux, chaussée végétale, etc

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
282 310	281 741 (- 570)	637 000	634 549 (- 2 451)	62 000	62 000

Hypothèses : 5% des actifs pratiquent le covoiturage et 3 véhicules électriques en autopartage.

Liens Projet de territoire 2019-2030 :

Action 41 : Promouvoir le co-voiturage en communiquant sur les aires et en facilitant la mise en relation

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle	4.3 : Développer les modes de déplacements doux et non carbonés pour les trajets de proximité

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	La Communauté de communes Vendée Grand Littoral s'est fixé pour objectif de porter à 10% les déplacements effectués en vélo ou à pied pour les courtes distances (< 5 km) d'ici à 2026. Dans ce cadre, la Communauté de communes, engage un "Plan Vélo" avec le soutien financier de l'ADEME. Le projet vise à : - Définir au moyen d'un Schéma Directeur une politique cyclable globale, cohérente et coordonnée sur tout le territoire intercommunal, afin de mettre en place un réseau cyclable structurant qui favorise la pratique utilitaire et touristique du vélo, - Inciter financièrement les habitants par une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE), - Améliorer les équipements et les services à destination des cyclistes, - Développer et sécuriser le réseau de cheminements cyclables du territoire.	● ● ○ ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Augmentation du nombre d'usagers du vélo Sécurisation des cheminements cyclables Augmentation de la part modale des mobilités douces		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Déployer un « Plan vélo » :			
> Réaliser un Schéma Directeur Vélo intercommunal	45 000 €	ADEME 70 % : 31 500€	2019-2020
> Améliorer les équipements et les services à destination des cyclistes (stationnements, etc)	3000 €		2021
> Développer et sécuriser le réseau de cheminements cyclables du territoire : programme de travaux, signalétique, communication	A définir		2021-2026
> Instaurer une prime à l'achat des Vélos à Assistance Electrique à destination des particuliers	30 000€ / an	-	2019-2026
> Etudier la mise en place d'un service de Vélos en Libre-Service (Vélos à Assistance Electrique et classiques)	30 000 € (étude)	ADEME 70% : 21 000€	2020-2021
> Sensibiliser à la prise en compte des mobilités douces dans les documents d'urbanisme			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Chargé de mission vélo Référent politique : VP Territoires – VP Environnement	Partenaires techniques : Communes, Département, Région Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Habitants Touristes Elus Jeunes Actifs

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de dossiers d'aide à l'acquisition de VAE et budget engagé Km de voies cyclables proposées dans le maillage du territoire Points de stationnement vélos installés Part modale liée aux mobilité douces (vélo/marche)
Incidences sur l'environnement	Aménagement d'infrastructures nécessaires (pistes cyclables, etc) Point de vigilance sur le partage harmonieux de la voirie entre utilisateurs Point de vigilance sur les possibles ruptures de continuités écologiques

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Mesures correctives	Engager une réflexion sur l'utilisation des sols lors des projets d'aménagement Intégrer les considérations environnementales en lien avec l'imperméabilisation des sols et les continuités écologiques Limiter l'imperméabilisation des infrastructures : revêtements poreux, chaussée végétale, etc Favoriser une utilisation harmonieuse des aménagements par les utilisateurs (piétons/cyclistes par ex.)

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	281 621 (- 690)	637 000	634 027 (-2 973)	62 000	62 000

Hypothèses : 10% des courts trajets effectués en vélo, en substitution de la voiture.

Lien Projet de territoire 2019-2030 :

Action 40 - Déployer un « plan vélo » pour faciliter le recours à ce moyen de déplacement.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle	4.4 : Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Afin de faciliter le développement des véhicules à motorisations faiblement émettrices de GES, le SyDEV et sa SEM Vendée Energie sont en charge sur le territoire vendéen du déploiement des bornes électriques et de stations de ravitaillement en GNV. Ce projet vise à la fois l'implantation de stations GNV, mais aussi le déploiement d'unités de méthanisation pour alimenter les stations en bioGNV.	● ● ○ ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Réduire l'utilisation des véhicules thermiques		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer les stations GNV :			
> Etendre le maillage des bornes d'avitaillement en GNV en partenariat avec le SyDEV	Réalisé par le SyDEV		2020-2026
Encourager la mobilité électrique :			
> Etendre le maillage des bornes de recharge électrique en lien avec les aires de covoiturage et d'autopartage	Réalisé par le SyDEV		2020-2026
Développer le partenariat avec le SyDEV et les acteurs du transport pour promouvoir la mobilité durable : journée de l'éco-mobilité, etc			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : SyDEV Référent technique : Chef de projet PCAET, service communication Référent politique : VP Environnement	Partenaires techniques : CCVGL Partenaires financiers : ADEME	Habitants Touristes Elus Industriels (flotte susceptible de passer au GNV)

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de charges et heures de recharges pour le territoire Nombre de bornes sur le territoire Nombre de sessions de sensibilisation menées Fréquentation de la journée écocitoyenne Part de véhicules électriques et GNV sur le territoire
Incidences sur l'environnement	Réflexion à conduire sur la recyclabilité des batteries
Mesures correctives	Engager une réflexion sur l'analyse de cycle de vie des projets

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
282 310	282 309 (- 2)	637 000	636 994 (-6)	62 000	62 000

Hypothèses : Substitution de 2% des véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Orientation opérationnelle	4.5 : Accompagner les entreprises et les acteurs du territoire vers une gestion optimisée de leurs déplacements

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Afin de renforcer l'offre d'accompagnement aux entreprises en matière de mobilité, il est proposé de soutenir les démarches collectives en faveur de la mutualisation des déplacements, et de les accompagner dans la mise en place de Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE). Encourager la mise en place d'espaces de coworking et du télétravail permet également de réduire les déplacements et l'empreinte carbone des entreprises et de leurs salariés.	● ● ○ ● ○ ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Encourager la mise en réseau des Zones d'Activités Economiques pour mutualiser des dynamiques et réaliser des économies d'échelles. Réduire l'impact environnemental des ZAE. Gain énergétique de 25% sur les déplacements.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer les espaces de coworking et encourager le télétravail :			
> Identifier des lieux d'implantation possibles d'espaces de coworking			2020-2021
> Aménager les locaux de coworking et communiquer			2021-2026
Accompagner les entreprises dans la mise en place de Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) :			2021-2026
> Promouvoir et accompagner les entreprises dans la mise en place de Plans de Déplacement Inter-Entreprises			
Soutenir les démarches collectives entre entreprises :			2021-2022
> Réaliser un état des lieux des déplacements et des flux (matières premières, déchets, énergie, récupération de chaleur…) à l'échelle des ZAE			
> Identifier les potentiels de collaboration et de mutualisation entre les entreprises			2021-2022

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Service développement économique, Chargé de mission mobilité Référent politique : VP Développement économique	Partenaires techniques : ADEME Partenaires financiers : ADEME	Entreprises Zones d'Activités Economiques Actifs

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'entreprises volontaires pour la mise en place d'un PDIE Nombre de sites de coworking Nombre de salariés concernés par le PDIE Nombre d'usagers des sites de coworking
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)	Consommation d'énergie (MWh)	Production d'ENR (MWh)

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
282 310	280 242 (-2 069)	637 000	628 082 (-8 918)	[illegible]	[illegible]

Liens Projet de territoire 2019-2030 :

Action 5 : Créer des espaces de coworking

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle :	5.1 : Mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts :	
Descriptif / contexte	L'étalement urbain est fortement générateur d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques, en particulier dans les domaines des transports et du bâtiment. Consommateur de terres agricoles et d'espaces naturels, il génère également des coûts pour la collectivité (extension des réseaux et services collectifs). L'artificialisation des sols est également particulièrement impactante sur la biodiversité et le risque inondation, aggravant ainsi les impacts des changements climatiques à venir. La lutte contre l'artificialisation des sols et en faveur du maintien des terres agricoles fait partie intégrante de la stratégie développée par la CCVGL pour limiter l'impact des évolutions climatiques sur les populations et sur les activités économiques du territoire, et préserver la biodiversité. Dans ce cadre, les documents d'urbanisme permettent la traduction spatiale de ces orientations, dans une logique d'économie circulaire et de solidarité territoriale.	● ● ● ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus :	Organiser le pilotage des documents d'urbanisme Mettre la politique d'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climat-air-énergie dans le cadre d'un futur PLUi Connaître et protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée Favoriser la préservation de la biodiversité		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Accompagner les collectivités dans leur politique de limitation de la consommation foncière :			
> Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux croisés de l'urbanisme et de l'énergie pour favoriser une approche transversale des politiques locales et documents d'urbanisme			2020-2022
> Réaliser un suivi du foncier à l'échelle intercommunale			2021-2026
> Afficher clairement la stratégie de protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme (PLUi)			2021-2023
> Mettre en place des dispositifs règlementaires de protection et des outils d'intervention foncière pour limiter l'artificialisation des sols sur le long terme et préserver la biodiversité (PLUi)			2021-2023
Végétaliser l'espace public :			
> Travailler avec les services techniques communaux pour réintroduire des espaces naturels en centre-bourg et augmenter les surfaces non imperméabilisées : arbres de grande taille, corridors végétaux pour favoriser les espaces frais en cas de pics de chaleur, réduction de l'usage des bitumes traditionnels, plantation d'essences locales et/ou moins consommatrices d'eau			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Service aménagement du territoire - Urbanisme Référent politique : VP Territoires	Partenaires techniques : CAUE, BE, paysagistes, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin Partenaires financiers : ADEME, Région	Elus des communes membres Services techniques communaux

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

SUIVI – EVALUATION	
Indicateurs de suivi et de résultat	Part des surfaces naturelles et agricoles (%) Compacité des formes urbaines Surface annuelle artificialisée (ha/an) Nombres d'arbres implantés en zone urbaine Surface désartificialisée (m2/an)
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Liens Projet de territoire 2019-2030 :

Action 48 : Amorcer la mise en œuvre d'un PLUi

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle :	5.2 : Maintenir et développer la séquestration du carbone

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	En France, entre 3 à 4 milliards de tonnes de carbone sont stockés tout juste sous nos pieds. La capacité de stockage du sol dépend de l'affectation qui lui a été donnée. Plus le sol se retrouve « artificialisé », plus sa capacité de stockage est réduite. La surface boisée sur le territoire de la CCVGL représente 9% de la surface totale, auxquels s'ajoutent environ 3 500 km linéaires de haies bocagères et 84% de zones agricoles, prairies comprises. En dehors des enjeux de séquestration du carbone, le bois-énergie est une bonne façon de donner un débouché économique à l'entretien du bocage et donc de participer à sa préservation et au maintien de toutes les fonctionnalités environnementales et économiques qui lui sont associées : régulation hydrologique (crues, sécheresse), qualité de l'eau, préservation des sols, de la biodiversité, qualité de l'air, paysage, productivité agricole... L'objectif du territoire est d'amplifier ce phénomène de séquestration des émissions de GES en développant plusieurs leviers présentés ci-dessous, identifiés lors de la concertation.	○ ○ ○ ○ ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés **Résultats attendus**	Augmenter l'utilisation des matériaux biosourcés dans le secteur de la construction Développer la plantation des haies bocagères et leur exploitation Favoriser la préservation de la biodiversité.		

DETAILS DE L'ACTION :

Etapes opérationnelles	Dépenses HT :	Recettes HT :	Calendrier :
Engager l'opération « 1 naissance, 1 arbre » :			
> Plantation d'essences locales pour conforter les trames vertes du territoire et répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et de qualité de l'eau, de lutte contre l'érosion des sols et le changement climatique. Démarche pédagogique et de sensibilisation du public.			2020
Promouvoir l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions en valorisant la production locale :			
> Cf. action 1.2			2020-2026
> Réaliser des visites de sites exemplaires			2020-2026
> Dans le cadre de la PTREH, promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés par la mise en place d'une subvention pour les particuliers			2021-2026
Accompagner la structuration d'une filière sylvicole pour optimiser l'exploitation de la ressource forestière locale :			
> Mettre en place une Charte Forestière de Territoire (cf action 2.4) et accompagner les Plans Simples de Gestion Volontaire et les démarches de gestion durable des propriétaires forestiers	Réalisé par le SM Vendée Cœur Océan		2020-2022
Inciter les agriculteurs à l'exploitation des haies :			
> Inciter les agriculteurs à la replantation et à l'exploitation des haies			2021-2026
> Valoriser le broyage du bois			2021-2026
> Etudier les possibilités de valorisation des initiatives pour service environnemental (entretien des prairies, développement des haies, permaculture, etc)			2021-2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

ORGANISATION OPERATIONNELLE :		
Porteur de l'action :	**Partenaires :**	**Cibles :**
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SM VCO CAPEB, ADEME, Département, Région, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, SM Auzance Vertonne ; Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION :	
Indicateurs de suivi et de résultat	Nombres d'agriculteurs intégrés au dispositif de replantage des haies Nombre de visite de sites exemplaires Linéaire de haies replantées Nombre de projets de rénovation de la PTREH utilisant des matériaux biosourcés Nombres d'évènements de sensibilisation des acteurs de la construction
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle :	5.3 : Restaurer les milieux aquatiques et garantir une ressource en eau en quantité et de qualité

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	D'après les travaux de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, tous les territoires du département sont vulnérables aux évolutions climatiques. Le changement climatique aura un impact sur la disponibilité de la ressource en eau, le bilan hydrique des sols, la biodiversité des milieux aquatiques et leur capacité d'autoépuration. Ces effets sont déjà visibles localement, comme en témoigne la multiplication des arrêtés sécheresse et ses impacts sur les activités agricoles et touristiques. Aujourd'hui, les ressources disponibles permettent de satisfaire les besoins en eau potable et les situations critiques ont pu jusqu'à présent être évitées. Cependant, comme le pointe le schéma directeur de l'eau potable, une vigilance est de mise pour certaines communes, dépendantes d'une seule source d'approvisionnement. En cas de défaillance de cette ressource, l'alimentation en eau pourrait être interrompue. Dès à présent, la Communauté de communes doit poursuivre sa démarche d'économie en eau tant sur les réseaux de distribution (programme de travaux sur la sectorisation des réseaux...) qu'auprès des consommateurs directs (particuliers, agriculteurs, professionnels du tourisme...). L'autre axe de travail sera de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines, en lien avec l'action des services d'assainissement non collectif et collectif.	● ○ ○ ○ ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus	Réfléchir à des solutions pérennes en matière d'alimentation en eau pour les différents usages du territoire. Anticiper les conséquences du changement climatique sur les activités économiques et quotidiennes.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Participer à l'élaboration des plans de gestion concertée de la ressource en eau			2020
Valoriser / restaurer les milieux aquatiques remarquables – cours d'eau et zones humides :			
Restaurer la qualité des milieux aquatiques et la continuité écologique des cours d'eau : > Mettre en œuvre le volet « Milieux Aquatiques » du Contrat Territorial pour l'eau et les milieux aquatiques coordonné par le Syndicat mixte Auzance Vertonne (1er contrat 2020-2022) > Participer à la démarche du Département de la Vendée pour la reconquête de la masse d'eau du Gué Chatenay			2020-2026
Améliorer le traitement des eaux usées :			
> Poursuivre les actions du service public d'assainissement non collectif et notamment le programme d'aides à la réhabilitation des installations non conformes			2020-2021
> Engager un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées pour la rénovation des systèmes d'épuration			2020-2026
Développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments publics et privés pour les usages non alimentaires :			
> Communes : équiper les parcelles de lotissement en cuves de récupération des eaux pluviales			2020-2021
Accompagner le secteur agricole pour optimiser les consommations d'eau et adapter ses usages :			
> Participer aux travaux sur le volet agricole du Contrat Territorial pour l'Eau (SM Auzance Vertonne)			2020-2026

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

> Créer un groupe de travail pour accompagner et diffuser des solutions innovantes : Plan de gestion concerté de la ressource en eau, nouvelles techniques (ex : irrigation), évolution des types de cultures vers des espèces moins consommatrices d'eau et plus résistantes aux fortes chaleurs, etc			
Travailler avec les professionnels du tourisme sur la réduction des consommations d'eau et le développement du stockage des eaux pluviales :			
> Sensibiliser les acteurs du secteur et les touristes			2020-2026
> Réaliser des études de potentiel sur les infrastructures touristiques les plus importantes, accompagner les installations de stockage			2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : SM Auzance Vertonne Partenaires financiers : ADEME, Région, Agence de l'Eau, Département, Vendée Eau	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombres de réunions du groupe de travail « agriculture » Nombre d'études de potentiel d'économie d'eau sur les sites touristiques Nombre de dossiers suivis par le service d'assainissement non collectif Nombre d'opérations de rénovation réalisées sur les systèmes d'épuration Intégrer les indicateurs de suivi du volet « Milieux Aquatiques » du Contrat Territorial (nombre d'opérations de restauration des cours d'eau, linéaire de restauration hydraulique en marais, etc), et du dispositif mis en œuvre par le Département sur la masse d'eau du Gué Chatenay Quantité d'eau consommée sur le territoire Nombre d'installation de stockage des eaux de pluie
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle	5.4 : Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	L'adaptation du territoire aux vulnérabilités induites par le changement climatique est un enjeu majeur pour la CCVGL. Le territoire sera particulièrement impacté par la montée du niveau de l'océan et l'augmentation couplée de l'importance des phénomènes climatiques. En parallèle, les risques sanitaires seront également accrus avec l'élévation des températures : arrivée d'espèces vectrices de maladies (moustiques) et impact des épisodes de fortes chaleurs sur les populations sensibles. Enfin une attention particulière devra être portée sur l'adaptation des secteurs agricoles et touristiques, très vulnérables aux variations climatiques. L'intercommunalité jouera son rôle par une prise en compte accrue des impacts attendus du changement climatique et des risques associés, notamment dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI.	○ ○ ○ ○ ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Veiller à ce que le changement climatique et ses conséquences soient prises en compte dans les décisions de la CCVGL, des communes et des divers partenaires.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Sensibiliser les habitants, les élus et acteurs locaux aux vulnérabilités climatiques :			
> Sensibiliser sur la base du rapport des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques			2020-2026
Mettre à jour les plans communaux de sauvegarde (PCS) en lien avec le PCAET et les articuler pour faciliter la solidarité intercommunale			2021-2024
Prévenir les aléas de submersion marine, en lien avec la compétence GEMAPI :			
> Harmoniser et mutualiser la gestion du trait de côte			2021-2026
> Mettre en place un PAPI sur le secteur du Payré			2021-2026
Prévenir les risques sanitaires :			
> Evaluer la colonisation du territoire par les espèces nuisibles (moustique tigre, frelon asiatique)			2020
> Définir un plan de prévention pour limiter les espèces invasives			2021-2026
> Mener une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des communes pour réduire l'introduction des espèces végétales allergènes.			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : INRA Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de session de sensibilisation aux vulnérabilités climatiques du territoire Nombre de sessions et de support de sensibilisation sur les « allergènes des jardins ». Nombre de PCS mis à jour Nombre de sessions de sensibilisation

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Orientation opérationnelle	5.5 : Accompagner les acteurs économiques – agriculture, conchyliculture à anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	L'identification des opportunités de développement du territoire conciliant réalités économiques et anticipation des impacts du changement climatique est indispensable pour le territoire de Vendée Grand Littoral. Deux secteurs ont été ciblés : - Le secteur du **tourisme** : l'objectif est de porter à connaissance des acteurs du secteur les impacts les plus probables (ressource en eau, confort thermique …) et d'orienter les choix de développement en conséquence, - Le secteur **agricole** (dont la conchyliculture), dont les acteurs travaillent déjà sur le sujet. En effet, compte tenu des enjeux multiples pour le territoire que représente l'agriculture (GES, séquestration du carbone, adaptation au changement climatique, qualité de l'air…), la Communauté de communes souhaite engager un partenariat actif avec les professionnels de ce secteur. La volonté de la CCVGL est également de faire le lien avec le développement des énergies renouvelables et notamment la méthanisation. Dans le cadre de ces différents travaux, une attention particulière sera portée aux enjeux de préservation de la biodiversité.	○ ○ ○ ○ ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés et résultats attendus :	Accompagner les secteurs qui seront les plus touchés par les changements climatiques à évoluer rapidement vers de nouvelles solutions de développement.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Valoriser les productions agricoles locales :			
> Communiquer pour valoriser les productions locales			2020-2021
> Créer du lien entre producteurs et consommateurs			2020-2021
Promouvoir l'évolution des techniques culturales :			
> Organiser le développement de zones de cultures maraichères en circuits courts pour la restauration collective			2021-2022
> Augmenter le taux de matière organique des sols			2020-2026
> Favoriser l'assolement et le mix des cultures			2020-2026
> Promouvoir la pratique du zéro labour			2020-2026
Accompagner le secteur conchylicole en lien avec l'étude de vulnérabilité bactériologique du Payré			2020-2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE :

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : INRA, Chambre d'agriculture Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Agriculteurs Acteurs économiques Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION :

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'exploitants en agriculture biologique Nombre d'exploitants intégrés au dispositif « circuits courts » du territoire Nombre d'exploitants passés en irrigation « raisonnée » Nombre d'exploitants ayant fait évoluer ses cultures (espèces cultivée) et ou son mode de culture (techniques de labour, etc)
Incidences sur l'environnement	Incidences positives

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT					
Emissions GES (tCO2e)		**Consommation d'énergie (MWh)**		**Production d'ENR (MWh)**	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable

Orientation opérationnelle	6.1 : Développer et maintenir les emplois et services de proximité

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	L'objectif de la CCVGL à travers cette action est de proposer à sa population des alternatives pour pouvoir consommer et travailler localement. Cette action aura également un fort impact en termes de réduction des petits trajets quotidiens.	○ ● ○ ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Relocaliser l'activité sur le territoire de la CCVGL		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Maintenir et développer des pôles commerciaux en centre bourg :			2021-2026
> Favoriser la mixité des commerces			
Développer les espaces de coworking :			2020-2021
> Cf action 4.5			

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Service développement économique Référent politique : VP Développement économique	Partenaires techniques : Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Commerçants Habitants Elus

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de sites de coworking sur le territoire Nombre de commerces du territoire en centre bourg
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Liens Projet de territoire 2019-2030 :

Action 47 : Sécuriser l'offre commerciale de centre bourg
Action 5 : Créer des espaces de coworking.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable

Orientation opérationnelle	6.2 : Favoriser la « croissance verte » et les actions d'économie circulaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	L'économie circulaire a pour objectif de passer du modèle linéaire de production (extraire, produire, consommer, jeter), consommateur de ressources et générateur de déchets, à un cercle vertueux qui évite le gaspillage des ressources et leur extraction non respectueuse de l'environnement, optimise la longévité des produits et valorise les déchets. L'économie circulaire présente un double intérêt. Outre les bénéfices attendus par rapport à l'environnement, elle suppose de créer des synergies entre les acteurs. Dans le cadre du PCAET, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral souhaite ainsi encourager l'émergence d'initiatives collectives et de projets innovants sur le territoire.	○ ● ○ ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Encourager l'émergence de projets d'économie circulaire sur le territoire. Valoriser les ressources locales, de saison et de qualité et renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Accroître l'activité de la recyclerie sur le territoire et développer d'autres axes d'activités à partir des matériaux récupérés.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles	Dépenses HT	Recettes HT	Calendrier
Développer les circuits courts et soutenir les initiatives de ventes directes, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial – action 3.4 :			
> Renforcer l'intégration de produits locaux et bio et dans les marchés de restauration collective (établissements scolaires, EHPAD…)			2020-2021
> Déployer l'approvisionnement et la vente directe sur les communes			2020-2021
Développer le réemploi et la réparation en lien avec la recyclerie :			
> Développer l'activité de réparation et de vente avec les organismes d'EES du territoire (Délégataire recyclerie)			2020-2022
Mettre en relation les entreprises pour des échanges de services (Ecologie Industrielle et Territoriale)			2020-2021

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action	Partenaires	Cibles
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Référent politique :	Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, SM Vendée Cœur Océan, Ecocyclerie yonnaise, ENVIE 44-85 Partenaires financiers : ADEME, Région, Département	Entreprises locales Professionnels du territoire Eleveurs et exploitants agricoles

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre de producteurs pouvant approvisionner la restauration collective Evolution du chiffre d'affaires de la recyclerie
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)	Etat initial (2014)	Etat attendu (2026)
282 310	282 310	637 000	637 000	62 000	62 000

Liens Projet de territoire 2019-2030 : ***Action 44 - Soutenir la vente par les producteurs de produits fermiers locaux.***

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 085-200071900-20191217-2019_12_D24-DE

AXE 3 : Développer et soutenir une économie locale et durable

Orientation opérationnelle	6.3 : Promouvoir la culture environnementale

DESCRIPTION DE L'ACTION

		Impacts	
Descriptif / contexte	Les filières économiques (entreprises, activités agricoles) sont d'autant plus vulnérables aux enjeux énergie-climat que ces derniers impactent leur compétitivité. Dans le cadre du PCAET, la CCVGL souhaite déployer un dispositif d'accompagnement au service de ses entreprises. En lien avec les partenaires (ORACE, CCI, CMA) un travail ciblé sur les entreprises les plus consommatrices (industriels) ainsi que sur le commerce de proximité sera engagé Un focus particulier sera porté sur les entreprises du secteur touristique fortement consommatrices notamment en période estivale.	○ ● ○ ● ● ●	Maîtrise de l'énergie GES ENR Qualité de l'air Adaptation Sensibilisation/ Animation
Objectifs visés Résultats attendus	Développer le dispositif d'ORACE sur les plus gros consommateurs énergétiques du territoire. Promouvoir voire renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement déjà mises en place par des partenaires territoriaux.		

DETAILS DE L'ACTION

Etapes opérationnelles :	Dépenses HT :	Recettes HT :	Calendrier :
Accompagner les entreprises du secteur tertiaire et industriel sur les économies d'énergie :			
> Construire et mettre en œuvre un programme de sensibilisation			2020-2022
> Déployer l'accompagnement avec ORACE, la CCI et la CMA			2020-2026

ORGANISATION OPERATIONNELLE

Porteur de l'action :	Partenaires :	Cibles :
Maître d'ouvrage : CC Vendée Grand Littoral Référent technique : Service développement éco., Chef de projet PCAET Référent politique : VP Développement éco.	Partenaires techniques CCI, ORACE, développement économique de la CCVGL Partenaires financiers : CCI, ADEME	Entreprises Entreprises du tourisme Commerçants

SUIVI – EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultat	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif Nombre d'animations organisées à destination des entreprises Evolution des consommations d'énergie du secteur tertiaire et industriel
Incidences sur l'environnement	Incidences positives
Mesures correctives	

GAINS ENERGIE-CLIMAT

Emissions GES (tCO2e)		Consommation d'énergie (MWh)		Production d'ENR (MWh)	
Etat initial (2014)	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**	**Etat initial (2014)**	**Etat attendu (2026)**
282 310	281 697 (-613)	637 000	633 178 (-3 822)	62 000	62 000

Hypothèses : réduction des consommations d'énergie des secteurs industriel et tertiaire de 3%.